Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge

Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge

Band: - (1993)

Rubrik: Asie et Pacifique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

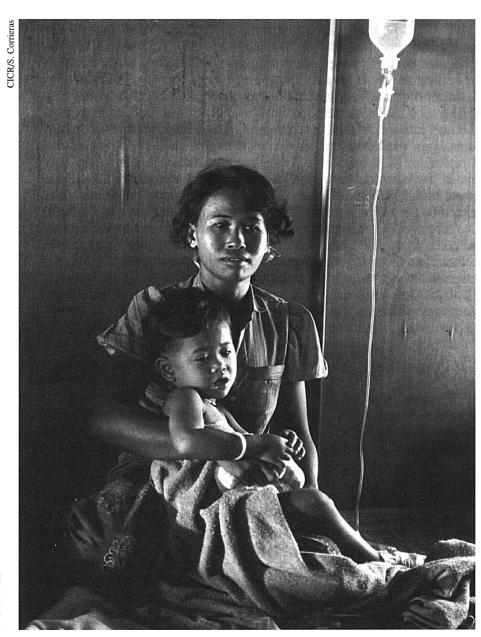
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Une mère et son enfant à l'hôpital provincial de Mongkol Borei (Cambodge), auquel le CICR apporte un soutien actif.

Sous-continent indien et Myanmar Délégations CICR :

Afghanistan Pakistan Sri Lanka

Délégation régionale CICR :

New Delhi

Asie du Sud-Est Délégation CICR :

Cambodge

Délégation régionale CICR :

Bangkok

Extrême-Orient

Délégations régionales CICR :

Djakarta Hong Kong Manille

Personnel:

Expatriés CICR* : 168 Sociétés nationales* : 34 Employés locaux** : 1 642

Dépenses totales :

CHF 56 895 164

Répartition des dépenses: CHF

Protection/Agence

 de recherches:
 15 138 248

 Secours matériels:
 2 462 673

 Assistance médicale:
 22 078 936

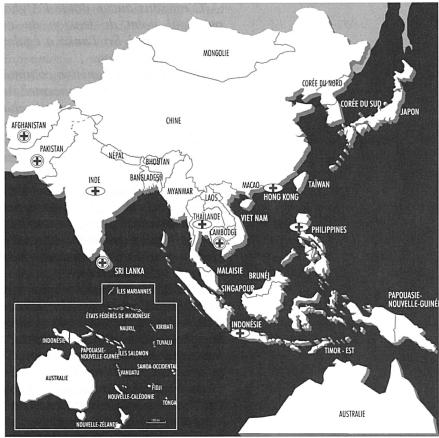
Coopération avec les

Sociétés nationales: 243 029 Diffusion: 1 491 056

Support opérationnel: 12 265 764

Participation

aux frais généraux: 3 215 458



Délégation régionale CICR Délégation CICR

CICR / RA 12.93

ASIE ET PACIFIQUE

^{*} effectifs calculés sur une moyenne annuelle

^{**} sous contrat CICR, au 31 décembre 1993

C'est sans aucun doute l'Afghanistan qui a représenté, en 1993, le principal point de tension du continent asiatique. La situation au Cachemire et à Sri Lanka a également été pour le CICR une cause de grave préoccupation.

Alors que l'Afghanistan continuait de sombrer dans le chaos total, le CICR s'est à nouveau concentré sur les gigantesques besoins médicaux. Pour la première fois depuis le changement de gouvernement à Kaboul, le CICR a pu avoir accès aux personnes détenues dans les prisons administrées par le département de la Sécurité nationale, ainsi qu'à des prisonniers détenus par divers groupes de moudjahiddin.

Le bureau principal du CICR au Pakistan a été déplacé de Peshawar à Islamabad. Toutefois, l'instabilité régnant dans certaines provinces afghanes a mis le CICR dans l'impossibilité de transférer sur sol afghan, comme cela était prévu, la totalité des activités qu'il menait sur la frontière. L'hôpital de Quetta est resté l'un des seuls établissements chirurgicaux à pouvoir répondre aux besoins des blessés dans la partie sudouest de l'Afghanistan.

Le CICR a redoublé d'efforts pour obtenir l'accès aux victimes des troubles au Cachemire. Alors que le gouvernement indien hésitait encore à accorder l'autorisation des visites aux détenus de sécurité, il a accepté le principe de la diffusion du droit international humanitaire auprès des forces paramilitaires actives au Cachemire, et les négociations se sont poursuivies pour obtenir l'accès du CICR à la vallée.

A Sri Lanka, la situation n'a guère évolué en ce qui concerne le CICR. Après avoir commencé par une accalmie des combats, l'année s'est achevée dans le sang avec des attaques lancées, tant par le gouvernement que par les Tigres de Libération de l'Eelam Tamoul (LTTE) dans le nord du pays. Le CICR a réorienté ses activités liées à la détention, en raison de plusieurs facteurs : modifications apportées aux lois d'exception, fermeture de certains des camps de détention, diminution du nombre des détenus membres du JVP (Janatha Vimukti Peramuna, mouvement d'opposition cinghalais) et augmentation du nombre d'arrestations de suspects du LTTE dans la région de Colombo. Le CICR a continué à protéger le transport de produits (d'origine essentiellement gouvernementale) destinés à la population civile dans les zones de conflit du nord du pays.

Au Cambodge, les élections du mois de mai ont consacré le processus de paix entamé en octobre 1991. Pourtant, les besoins en matière d'assistance du CICR n'en sont pas moins restés considérables, en raison du conflit en cours avec le Kampuchéa démocratique (la faction khmère rouge). Pour la première fois, le CICR a obtenu l'accès, depuis

l'intérieur du Cambodge, à des zones contrôlées par le Kampuchéa démocratique. Dans le même temps, certaines parties de ses opérations médicales ont été progressivement confiées à d'autres organisations.

Un certain nombre d'autres développements sont intervenus pour le CICR en Asie au cours de l'année 1993. Le gouvernement chinois a publiquement déclaré qu'il était disposé à reprendre des discussions avec l'institution au sujet des visites aux détenus de sécurité. Au Myanmar, un programme de diffusion destiné aux forces armées a été lancé pour la première fois, mais les négociations visant à obtenir l'accès aux détenus de sécurité se sont poursuivies sans toutefois déboucher sur des résultats tangibles.

Des changements intervenus dans la région ont amené le CICR a restructurer certaines de ses délégations en Asie et dans le Pacifique. Le début du processus de paix aux Philippines a permis de transformer la délégation dans ce pays en délégation régionale couvrant l'ensemble de la région du Pacifique. La délégation régionale de Suva (Fidji) est devenue un bureau local. Le rapatriement de tous les réfugiés cambodgiens de Thaïlande et la diminution progressive des activités du CICR à la frontière entre la Thaïlande et le Cambodge ont permis, de même, de transformer la délégation de Bangkok en délégation régionale couvrant le Laos, la Thaïlande et le Viet Nam. La délégation régionale de Hanoï a donc été transférée, le centre orthopédique de Hô Chi Minh-Ville restant cependant opérationnel.

A la fin de 1993, le CICR a cessé de financer le réseau regroupant les services de recherches et de courrier (Tracing and Mailing Services) destiné aux réfugiés de la mer vietnamiens, créé en 1979 en collaboration avec les Sociétés nationales d'Indonésie, de Malaisie, des Philippines et de Thaïlande, et la branche de Hong Kong de la Croix-Rouge britannique. Ce service a été coordonné pendant quinze ans par l'Agence centrale de recherches du CICR à Genève, et géré par les Sociétés nationales dans les pays concernés.

Dans tous les pays où il était actif, le CICR a consolidé ses relations avec les Sociétés nationales et les autorités, et encouragé la ratification des Protocoles additionnels par les pays qui ne l'avaient pas encore fait. Les délégations du CICR et les Sociétés nationales dans l'ensemble de l'Asie et du Pacifique ont joué un rôle actif dans la campagne mondiale de sensibilisation aux questions traitées par la Conférence internationale pour la protection des victimes de la guerre, tenue à Genève à la fin du mois d'août.



EN 1993, LE CICR A:

- enregistré 13 945 admissions, dont 9 283 blessés de guerre, dans les hôpitaux soutenus par l'institution à Kaboul et Jalalabad; ceux-ci ont effectué 21 020 opérations chirurgicales et administré des soins ambulatoires à 83 549 patients;
- soigné 1 462 patients, effectué 3 159 opérations chirurgicales et reçu 2 992 patients ambulatoires en consultation à son hôpital de Quetta (Pakistan);
- fourni des appareils orthopédiques à 1 445 nouveaux patients et produit 1 921 prothèses.

Sous-continent indien et Myanmar

CONFLIT AFGHAN

Le conflit armé en Afghanistan a persisté tout au long de l'année, marqué par une atmosphère générale d'incertitude et d'instabilité. Au cours de l'année, la situation a abouti à une impasse, sur le plan politique comme sur le plan militaire, aucune des principales parties ou factions luttant pour le pouvoir à Kaboul ne parvenant à l'emporter. Deux accords successifs entre les principales parties n'ont pas permis d'aboutir à une paix réelle.

La capitale, scindée en fiefs contrôlés par diverses factions, a continué d'être l'épicentre de la discorde. Par des contacts réguliers avec les autorités suprêmes et avec des représentants de toutes les parties, ainsi qu'avec les commandants locaux, le CICR a pu se déplacer librement dans la ville, traversant les lignes

de front pour apporter une assistance aux structures médicales et pour évacuer les blessés. Le contrôle de certaines provinces a également fait l'objet d'affrontements violents entre groupes rivaux. Les combats ont été particulièrement durs en mars-avril et en août dans la province de Kandahar, dans le sud-ouest du pays. La province de Nangarhar, longtemps considérée comme calme et stable, a pourtant été touchée par des combats en septembre. La situation à la frontière septentrionale avec le Tadjikistan a aussi été un motif de préoccupation; des milliers de Tadjiks ont cherché refuge en Afghanistan, et des échauffourées sporadiques se sont produites à la frontière.

AFGHANISTAN

Deux grandes batailles ont ravagé Kaboul en février et en mai 1993. Au mois de mai, plus de 1 000 personnes, selon les estimations du CICR, auraient perdu la vie au cours de violents combats qui ont duré 11 jours. Malgré des bombardements effectués sans discrimination, les hôpitaux ont pu

continuer de fonctionner et ont admis plus de 6 500 blessés. Outre l'assistance médicale, les délégués ont distribué des secours sous forme de couvertures, matelas, provisions et combustible, et ont évacué les blessés vers les hôpitaux lorsque les conditions de sécurité le permettaient. Beaucoup de blessés de la banlieue de Kaboul ont par ailleurs été évacués vers l'hôpital de Jalalabad.

A plusieurs reprises, pendant les épisodes de violent combats à Kaboul, les hôpitaux de Karte Seh et Wazir Akbar Khan, qui bénéficient du soutien du CICR, ont essuyé des tirs, qui ont fait des morts et des blessés parmi les civils et endommagé les installations. La délégation a adressé des protestations écrites aux plus hautes autorités; il a rappelé à toutes les parties impliquées dans le conflit l'obligation qui leur incombe, en vertu du droit international humanitaire, de respecter les installations médicales et d'épargner les civils.

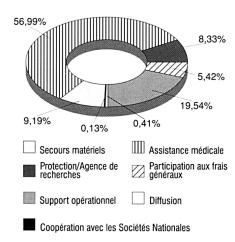
Le 9 juillet, le nouveau ministre afghan des Affaires étrangères a été reçu à Genève par le président du CICR, le vice-président et le délégué général pour l'Asie et le Pacifique. Le ministre a remercié le CICR de son engagement en Afghanistan, en particulier depuis le changement de gouvernement. Pour sa part, le CICR a insisté sur la nécessité que toutes les parties respectent l'emblème de la croix rouge et les installations médicales, et a demandé l'appui du ministre pour pouvoir reprendre ses activités en faveur des détenus se trouvant aux mains de toutes les parties concernées.

Les délégués ont entrepris diverses missions dans les provinces pendant l'année. Une première évaluation a été menée à Kunduz, dans le nord-est du pays, au début de 1993. Une équipe du CICR a évalué la situation de nombreux réfugiés qui avaient fui les hostilités au Tadjikistan voisin (voir aussi sous *Tadjikistan*). Des contacts ont été établis avec les diverses organisations humanitaires présentes dans la région, telles que les institutions des Nations Unies, la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et le Croissant-Rouge afghan.

En mars, le coordinateur médical et un délégué se sont rendus à Pul-I-Khumri pour évaluer la situation de quelque 10 000 personnes déplacées qui avaient fui Kaboul pendant les combats. Ils ont distribué des secours aux dispensaires offrant des soins médicaux aux personnes déplacées.

En août et septembre, le CICR a effectué trois missions dans les provinces du nord-est pour y évaluer les besoins médicaux et les effets des combats le long de la frontière entre l'Afghanistan et le Tadjikistan. Les délégués sont d'abord retournés à Kunduz, où ils ont constaté que la situation était calme. Le principal problème y était la situation des 40 000 réfugiés tadjiks qui avaient été livrés à eux-mêmes, ne bénéficiant que de l'aide de la communauté afghane locale. La deuxième mission d'évaluation

Conflit afghan Dépenses totales en 1993: CHF 23 570 000



s'est déroulée à Faizabad, dans la province de Badakhchan, et la troisième à Taloqan, dans la province de Takhar, où 8 000 réfugiés tadjiks vivaient sans avoir besoin d'assistance extérieure. Pendant ces missions, les délégués ont fourni à plusieurs établissements médicaux des quantités importantes de matériel chirurgical et médical, y compris des médicaments pour le traitement du choléra.

Des combats violents ont éclaté au début du mois de novembre dans la vallée de Tagab, au nord de la ville de Sarobi. Des dizaines de personnes ont perdu la vie et de nombreuses autres ont fui la région pour gagner Jalalabad et le Pakistan. Une équipe du CICR s'est rendue plusieurs fois à Sarobi. Elle a distribué du matériel médical à la clinique qui avait accueilli un grand nombre de patients, et a évacué des blessés de guerre, dont certains ont été transférés à Jalalabad et d'autres à Kaboul.

Toujours en novembre, des affrontements ont éclaté autour de la ville de Shir Khan Bandar. Le CICR a immédiatement envoyé une équipe dans la province de Kunduz pour y évaluer la situation. Au cours de cette mission, les délégués ont visité des combattants capturés.

Pour suivre l'évolution de la situation dans le sud-ouest de l'Afghanistan, en particulier dans la région de Kandahar particulièrement affectée par le conflit, les délégués ont continué à tout mettre en œuvre pour trouver une manière sûre de gagner la province.

Le CICR a maintenu sa délégation à Kaboul, ouverte depuis 1987, ainsi que ses bureaux à Herat, Jalalabad et Mazar-I-Sharif.

Activités en faveur des détenus

Le CICR a régulièrement pris contact avec les parties et les autorités détentrices à Kaboul, Herat, Mazar-I-Sharif et Jalalabad pour débattre de l'accès aux détenus. A la fin du mois d'avril, le chef du département de la Sécurité nationale a accepté le principe des visites du CICR aux personnes détenues par le gouvernement à Kaboul.

Les visites ont commencé en septembre et, à la fin de l'année, le CICR avait visité 56 détenus dans deux centres de détention de Kaboul. Les visites ont permis aux prisonniers de rétablir le contact avec leur famille. Une aide matérielle a été distribuée à la fin des visites.

En outre, 89 prisonniers se trouvant aux mains des diverses parties ont été visités, conformément aux procédures habituelles du CICR. La majorité d'entre eux étaient des combattants capturés par les belligérants pendant les affrontements autour de Shir Khan Bandar. Les visites se sont déroulées en novembre et en décembre, à Kunduz et Mazar-I-Sharif.

Des délégués ont continué de visiter trois soldats ex-soviétiques détenus dans le nord du pays, jusqu'à leur libération le 19 septembre. Deux autres

soldats ex-soviétiques ont été libérés au début du mois de mars. Un groupe de 12 prisonniers blessés a été remis à la délégation par le Hezb-I-Islami en janvier; le 29 mai et le 6 juin, le parti Hezb-I-Wahdat a libéré trois groupes de prisonniers (19 personnes au total) et les a remis aux délégués du CICR.

Activités médicales

Les batailles périodiques dans Kaboul ont fait des milliers de morts et de blessés. Pour le CICR, faire face à l'afflux de blessés a représenté une gageure, encore exacerbée par les contraintes liées à la nature ethnique du conflit et par le fait que les installations médicales n'étaient pas toujours épargnées. Pourtant, malgré les risques et les difficultés, les délégués sont parvenus à distribuer une assistance médicale aux établissements médicaux soignant les blessés, dans la capitale comme ailleurs. Ils ont d'autre part été souvent appelés à évacuer les blessés des hôpitaux à travers les lignes de front.

Vers la mi-juillet, certains quartiers de Kaboul ont été frappés par une épidémie de gastro-entérite, et dans certains cas par le choléra, dont la diffusion a été accélérée par l'état déplorable des conduites d'eau et des systèmes d'égouts, ainsi que par les conditions de vie des personnes déplacées. Des problèmes similaires sont apparus à Pul-I-Khumri, Kunduz et Mazar-I-Sharif dans le nord-est, et plus tard à Herat et dans ses environs. Le CICR a aidé le ministère de la Santé publique à surmonter la crise et a fourni des liquides de perfusion intraveineuse aux principaux établissements médicaux des zones touchées, dont ils avaient un urgent besoin.

Le CICR a organisé des convois hebdomadaires transportant de l'assistance médicale de Peshawar à Kaboul via Jalalabad. Lorsque quatre agents des Nations Unies ont été tués en janvier, alors qu'ils se rendaient à Jalalabad en provenance du Pakistan, le CICR a cessé d'utiliser cet itinéraire au profit du transport aérien et de sociétés de transport privées. Dès le mois de mai, les convois ont pu reprendre. Les camions effectuant le parcours Jalalabad-Kaboul ont été placés sous la protection du CICR et accompagnés par un délégué.

En 1993, un avion affrété par le CICR a effectué 214 vols à partir de Peshawar vers les quatre bureaux du CICR en Afghanistan, transportant 106 719 kg de matériel médical et d'autres marchandises. Les convois routiers du CICR partant de Peshawar ont transporté 447 101 kg de secours médicaux à Kaboul et 247 111 kg à Jalalabad.

Hôpitaux assistés par le CICR à Kaboul

Tout au long de l'année, et en particulier pendant les combats à Kaboul, le CICR a apporté un appui important à l'hôpital de Karte Seh (situé dans le

sud-ouest de la capitale) et à l'hôpital Wazir Akbar Khan (dans le centre de la ville) en leur fournissant du matériel médical, des vivres, du carburant, des moyens de transport, et en finançant les salaires du personnel. A la fin de 1993, le CICR a renouvelé son accord d'assistance aux deux hôpitaux, passé avec le ministère de la Santé publique, celui-ci n'étant toujours pas en mesure d'assumer la pleine responsabilité financière et administrative de leur gestion.

L'ex-hôpital chirurgical du CICR à Karte Seh a régulièrement soigné un nombre de patients dépassant sa capacité de 280 lits, et les cinq chirurgiens locaux ont pu faire face à la situation sans graves difficultés.

La délégation a distribué du matériel médical d'urgence à huit autres hôpitaux et établissements médicaux dans la capitale, ainsi qu'à neuf cliniques et dispensaires en dehors de Kaboul.

Hôpital public de Jalalabad

Le CICR a poursuivi la reconstruction et la restructuration du département chirurgical de l'hôpital public de Jalalabad, entamées à la fin du mois de septembre 1992, ainsi que la formation de son personnel à la chirurgie de guerre. Grâce à la remise en état des bâtiments gravement endommagés et non entretenus de l'hôpital, de nombreux patients qui, sans ces travaux auraient dû être évacués vers Peshawar, ont pu être admis dans l'établissement. En juin 1993, le nombre d'opérations effectuées par le département de chirurgie avait été multiplié par sept, et 90% d'entre elles étaient entièrement pratiquées par le personnel afghan, l'équipe d'expatriés ne jouant qu'un rôle de conseiller. Au début du mois de septembre, le CICR a retiré son équipe chirurgicale expatriée, ne laissant sur place qu'un administrateur médical et deux infirmières en chirurgie. Lorsque des combats ont éclaté en septembre à Jalalabad, l'hôpital a fait la preuve de ses capacités et a bien été en mesure de faire face au surcroît d'activité. Les travaux de réparation ont été achevés à la fin de l'année.

L'hôpital a reçu des blessés de guerre et d'autres patients ayant besoin de soins chirurgicaux généraux en provenance de plusieurs provinces : Nangarhar, Kunar, Laghman et Logar, ainsi que du district de Sarobi de la province de Kaboul, sans oublier certains des patients surnuméraires de la ville de Kaboul.

Quinze autres établissements médicaux situés dans les provinces de Laghman, Logar et Nangarhar ont reçu une assistance régulière du CICR.

Autres établissements médicaux

Le CICR a fourni chaque mois une assistance médicale à trois cliniques de Mazar-I-Sharif pour leurs soins ambulatoires, et il a maintenu, à

Pul-I-Khumri, des stocks de matériel médical gérés et distribués par une infirmière du CICR. Les cliniques étaient fréquentées essentiellement par des personnes déplacées qui avaient fui les combats faisant rage à Kaboul pour se rassembler à Mazar-I-Sharif et Pul-I-Khumri, ainsi que dans les environs. Une infirmière du CICR en poste à Mazar-I-Sharif a fourni une assistance médicale à des hôpitaux locaux en fonction des besoins.

Après les affrontements le long de la frontière avec le Tadjikistan, trois missions d'évaluation ont été effectuées dans les provinces du nord-est. Des médicaments et du matériel de chirurgie de guerre ont été distribués. Du matériel a aussi été envoyé à Kandahar par l'entremise du ministère de la Santé publique.

Postes de premiers secours

Les postes de premiers secours du CICR à Mir Bachakot et Sheikhabad ont continué de fonctionner comme points d'évacuation pour le transfert des blessés vers les hôpitaux de Kaboul. En 1993, le personnel médical de ces deux postes a soigné 3 900 patients ambulatoires et évacué 780 blessés de guerre, généralement à travers les lignes de front.

Programme orthopédique

Les conditions de sécurité n'ont pas permis au centre orthopédique Ali Abad, à Kaboul (le plus important programme orthopédique géré par le CICR dans le monde entier) de reprendre la production de membres artificiels destinés aux amputés. Des combats violents, qui ont éclaté dans le voisinage au début de l'année, ont contraint le CICR à transférer la majeure partie du matériel du centre vers un lieu proche du siège de la délégation. Cette décision s'est révélée positive, puisque le centre a été gravement endommagé par des roquettes au mois de mai. Le service de production a repris ses activités dans ses nouveaux locaux, et a fabriqué des composants orthopédiques et des béquilles pour les ateliers de Mazar-I-Sharif et de Herat. Toutefois, étant donné les besoins immenses des handicapés, le CICR a décidé d'ouvrir un atelier temporaire pour la fabrication de prothèses dans l'enceinte de l'hôpital Wazir Akbar Khan; la fabrication d'un petit nombre de prothèses (destinées essentiellement aux enfants, aux femmes et aux doubles amputés) a commencé avant même que l'atelier ne soit achevé. Dès le mois de novembre, ce centre provisoire était en mesure d'équiper jusqu'à 50 amputés par mois.

Le CICR a lancé des programmes réguliers de coopération avec d'autres organisations actives dans le même domaine: à titre d'exemple, le *Disabled Afghan Project* (DAP/Projet afghan pour handicapés) à Taloqan (Takhar) a

reçu tous les mois des pieds et des genoux artificiels, ainsi que des matières premières. En outre, la production de béquilles et de chaises roulantes pour les hôpitaux et les dispensaires a été satisfaisante.

A Mazar-I-Sharif, la production s'est poursuivie à un rythme soutenu, couvrant, non seulement les besoins de la ville elle-même, mais aussi des villages environnants et des provinces septentrionales.

Le centre orthopédique du CICR à Herat a été officiellement inauguré le 21 juin, mais il avait déjà commencé à équiper des patients dès le mois de janvier. Le centre comprend des ateliers de fabrication de membres artificiels, des salles de physiothérapie, des réfectoires, une cuisine et des dortoirs. Au cours du second semestre, la production a atteint un rythme régulier. Le centre a soigné des amputés venant des provinces de l'ouest et du sud-ouest de l'Afghanistan.

Agence de recherches

Pendant la majeure partie de l'année, les activités de recherches du CICR se sont limitées à la distribution occasionnelle de messages Croix-Rouge en provenance de l'étranger. Après la reprise, en septembre, des visites dans les lieux de détention, l'Agence de recherches a assuré le suivi des détenus enregistrés et a transmis un certain nombre de messages Croix-Rouge entre les détenus et leur famille. En 1993, 191 messages Croix-Rouge ont été recueillis et 171 distribués.

Coopération avec la Fédération et la Société nationale

Une infirmière terrain du CICR a repris la tâche de surveillance des dispensaires du Croissant-Rouge afghan soutenus par la Fédération, laquelle s'est retirée de Kaboul au mois de février, lorsque les conditions de sécurité se sont brusquement détériorées. La délégation du CICR à Mazar-I-Sharif a également fourni du matériel médical aux branches locales de la Société nationale dans les provinces du nord.

Après que plusieurs milliers de personnes eurent fui Kaboul et d'autres villes affectées par les combats, le CICR a apporté son soutien aux programmes d'assistance du Croissant-Rouge afghan destinés aux personnes déplacées. Lorsque des pluies torrentielles ont déclenché des glissements de terrain à Kaboul en juin, le CICR, en collaboration avec le Croissant-Rouge afghan, a distribué des vivres et des couvertures aux survivants.

A partir du mois d'avril, le CICR a apporté une assistance matérielle (vivres, vêtements, matériel médical) à l'hôpital psychiatrique Marastoon, administré par le Croissant-Rouge afghan. Au début du mois de novembre, à

la demande de ce dernier, le CICR a procédé, pour des raisons de sécurité, à l'évacuation des patientes, qui ont été transférées dans un bâtiment loué à cet effet au centre de la ville. Entre-temps, le CICR a financé des réparations à l'hôpital Marastoon, afin qu'il soit prêt pour l'hiver.

Le CICR a aussi fourni une assistance directe à la Société nationale en finançant des travaux de réparations de son siège et l'entretien de sa flotte de véhicules.

Diffusion

Des membres du personnel médical, des militaires et des civils ont pris part à des séances de diffusion présentant les activités du CICR en Afghanistan, ainsi que les diverses composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

PAKISTAN

La délégation du CICR à Islamabad a été officiellement ouverte au début du mois de mars, avec pour objectif de renforcer les contacts avec le gouvernement pakistanais, ainsi qu'avec les ambassades et les organisations internationales basées dans la ville. Dans le cadre de ses activités, elle a également approché les autorités pakistanaises afin de mettre en place un programme de diffusion à l'intention des forces armées.

La délégation a continué à apporter un soutien vital aux activités du CICR liées au conflit afghan. Le CICR a maintenu une sous-délégation à Peshawar qui sert essentiellement de base logistique pour l'organisation de convois réguliers de matériel médical à destination de Jalalabad et de Kaboul. Les activités de la sous-délégation de Quetta ont été consacrées pour l'essentiel à l'hôpital chirurgical soignant des blessés de guerre provenant du sud-ouest de l'Afghanistan.

Activités en faveur des détenus

En 1993, les délégués ont effectué deux séries de visites à 94 ressortissants afghans détenus par les autorités pakistanaises. Ils ont recueilli auprès d'eux des messages destinés à leur famille et distribué les réponses.

Activités médicales

Pendant l'année 1993, le CICR a progressivement transféré certaines de ses activités médicales sur territoire afghan. Cette décision a été suscitée par le retour de dizaines de milliers de réfugiés du Pakistan et par des possibilités nouvelles de développer des programmes d'assistance pour les hôpitaux afghans soignant les blessés de guerre, comme celui de Jalalabad.

Hôpitaux du CICR à Peshawar et à Quetta

La reconstruction de l'hôpital public de Jalalabad, ainsi que la formation de son personnel à la chirurgie de guerre, ont accru la capacité de l'établissement et l'efficacité de ses services médicaux. L'augmentation du nombre de blessés admis à l'hôpital de Jalalabad, soutenu par le CICR, s'est accompagnée d'une baisse correspondante du nombre des admissions à l'hôpital de Peshawar. Ce dernier, d'une capacité de 390 lits, a donc cessé d'accueillir de nouveaux patients dès le 1^{er} mars, et a été fermé peu de temps après, mettant un terme à 12 ans d'activité. La majeure partie des équipements médicaux a été transférée à l'hôpital de Jalalabad.

L'insécurité régnant à Kandahar a empêché le CICR d'y poursuivre un programme similaire à celui de Jalalabad. L'hôpital du CICR à Quetta a donc continué à recevoir des blessés de guerre en provenance des provinces du sud-ouest de l'Afghanistan. Il a donc été décidé de maintenir l'hôpital de Quetta en fonction jusqu'à la fin de l'année au moins.

En avril, après que des combats parmi les plus violents des dix dernières années eurent éclaté à Kandahar, le CICR a dû compléter son personnel médical en poste à Quetta par une troisième équipe chirurgicale, afin de faire face à l'afflux de blessés.

Postes de premiers secours

Les deux postes de premiers secours administrés à partir de Peshawar, situés à Landi Kotal et à Bazawul, ont été fermés au début du mois de mars. Etant donné le nombre de patients encore admis à l'hôpital du CICR à Quetta, l'institution a décidé de maintenir son poste de premiers secours à Chaman.

Programme orthopédique

Le centre orthopédique du CICR à Peshawar a cessé de recevoir de nouveaux patients dès le 1^{er} février, et a fermé ses portes en même temps que l'hôpital.

Le CICR a continué à fournir un soutien financier et technique au centre pour paraplégiques de Peshawar, administré par le Croissant-Rouge pakistanais, qui est le seul établissement de ce type en Asie du Sud. Au total, 499 ipatients ont été soignés dans le centre en 1993, dont une moitié de ressortissants afghans.

Agence de recherches

L'activité principale de l'Agence de recherches a consisté à assurer le suivi des ressortissants afghans détenus au Pakistan et enregistrés par le CICR.

La délégation a recueilli et distribué 412 messages Croix-Rouge, et traité 12 demandes de recherches. également fourni des titres de voyage à 339 réfugiés qui avaient été acceptés pour réinstallation dans des pays hôtes, en coopération avec le HCR.

SRI LANKA

Le conflit armé opposant le gouvernement et le LTTE* dans le nord et l'est de Sri Lanka n'a guère montré de signes d'apaisement en 1993.

L'année a été marquée par l'assassinat du président Ranasinghe Premadasa, le 1^{er} mai, lors d'un attentat à la bombe qui a fait 24 morts. Dingiri Banda Wijetunga lui a succédé. Cet assassinat n'a pas donné lieu à de graves troubles politiques. Dans le cadre de la campagne menée par le gouvernement pour renforcer la sécurité à Colombo, plus de 1 000 Tamouls ont fait l'objet de contrôles d'identité et un certain nombre de personnes ont été arrêtées. Cependant, les arres-

tations enregistrées en relation avec les suites du soulèvement du JVP** dans le centre et le sud de l'île en 1988-1990, ont été moins nombreuses.

La situation politique dans le nord et l'est du pays est restée tendue. L'armée a maintenu son contrôle administratif dans l'est, en vue des élections municipales prévues pour le printemps de 1994.

Sur le plan militaire, les six premiers mois de l'année ont été relativement calmes, si l'on excepte quelques attaques isolées lancées par le LTTE et des représailles de l'armée. Le 28 septembre, les forces gouvernementales ont lancé une offensive sur la péninsule de Jaffna. Après avoir atteint Kilali, elles se sont repliées, une semaine plus tard, sur leurs positions précédentes à Elephant Pass. Pendant l'opération militaire, l'armée a procédé à des bombardements d'artillerie soutenus sur la ville de Jaffna, et le couvre-feu a été imposé dans la péninsule.



^{**} Janatha Vimukti Peramuna, mouvement d'opposition cinghalais.



EN 1993, LE CICR A:

- effectué 4 278 visites à 483 lieux de détention, vu 5 529 détenus et enregistré 2 770 détenus;
- ouvert 1 040 dossiers de recherches et résolu 1 225 cas;
- transmis 17 422 messages Croix-Rouge;
- organisé le transport ou le rapatriement de 2 988 personnes;
- organisé le regroupement de 313 familles

Le LTTE a attaqué une base de l'armée à Pooneryn le 10 novembre, tuant, blessant et capturant un grand nombre des soldats qui l'occupaient. L'armée a pu reprendre la base trois jours plus tard, non sans lourdes pertes en vies humaines de part et d'autre.

Le CICR a agi en qualité d'intermédiaire neutre en diverses occasions : lors d'une grève de la faim entreprise par 39 prisonniers à Jaffna, lors de la remise par le LTTE des corps ou des cendres de soldats victimes d'attaques en juillet, août et novembre, et pendant l'évacuation de 60 personnes qui souhaitaient quitter la partie continentale de Mannar.

Outre sa délégation à Colombo, ouverte en 1989, le CICR a maintenu des sous-délégations à Batticaloa et Jaffna, ainsi que des bureaux à Ampara, Anuradhapura, Kandy, Mannar, Trincomalee et Vavuniya. Comme par le passé, la délégation s'est consacrée avant tout aux visites de détenus dans l'ensemble de l'île, à la protection de la population civile, à la protection des bateaux et convois routiers transportant des produits essentiels vers le nord, à la protection de l'Hôpital universitaire de Jaffna (*Jaffna Teaching Hospital*) et à la diffusion du droit international humanitaire.

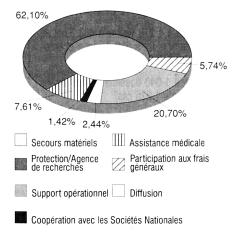
Activités en faveur des détenus

Les délégués ont continué à visiter des lieux de détention dans l'ensemble du pays, y compris des prisons, des camps de détention, des postes de police et des camps militaires. Ils ont suivi les conditions de détention, en se concentrant surtout sur la manière dont les détenus étaient traités, sur les plans physique et psychologique. Les délégués ont aussi examiné l'état de santé des détenus et ont facilité l'échange de nouvelles entre eux et leur famille grâce aux messages Croix-Rouge. Lorsque cela était nécessaire, ils ont accompagné des détenus libérés jusque dans leur foyer.

Bien que le nombre total de personnes arrêtées par les forces de sécurité ait diminué pendant l'année, le nombre total de détenus visités par le CICR est resté constant. Un grand nombre de personnes soupçonnées d'appartenir au JVC et retenues dans des camps de détention ont été libérées, transférées vers des camps de rééducation ou condamnées à des peines de prison. Les activités menées en faveur de ces détenus ont toutefois continué à constituer une part importante des activités du CICR, puisqu'ils représentaient encore la moitié environ de la population totale des détenus de sécurité visités.

Les activités de protection du CICR en faveur des personnes arrêtées par les forces de sécurité en relation avec le conflit dans le nord et l'est du pays ont légèrement diminué, ce qui s'explique par la situation plus calme, sur le plan militaire, dans la province de l'est. Le CICR a persévéré dans ses efforts visant à obtenir rapidement des informations sur toutes les personnes

Sri Lanka Dépenses totales en 1993: CHF 10 050 000



arrêtées par les forces de sécurité et a demandé à avoir librement accès à ces détenus.

Au cours du second semestre de l'année, les délégués ont attaché une attention toute particulière aux arrestations opérées dans la région de Colombo, après des opérations massives de contrôle et de recherches au sein de la population. Si la majorité des personnes arrêtées ont été relâchées après vérification de leur identité, quelques-unes ont été maintenues en détention pour supplément d'enquête en vertu des lois d'exception (*Emergency Regulations*). Il s'est avéré difficile dans certains cas de connaître le lieu où se trouvaient certaines des personnes arrêtées dans ces conditions et d'obtenir l'autorisation de les visiter. A la fin de l'année, ces problèmes n'avaient toujours pas été résolus.

Dans l'est du pays, le CICR a continué d'effectuer ses visites à la même fréquence que par le passé, en s'attachant tout particulièrement au traitement réservé aux détenus. Les délégués ont notamment suivi de très près les conditions de détention dans la prison de Batticaloa et ont visité des détenus dans les camps du STF*.

Les délégués ont également été autorisés à visiter des détenus aux mains du PLOTE** à Vavuniya. Des mesures ont été prises pour sensibiliser les autorités au problème de l'arrestation et de la détention de personnes par les branches armées de factions tamoules opposées au LTTE.

Le CICR s'est à nouveau efforcé, à maintes reprises, d'obtenir l'accès à toutes les personnes se trouvant aux mains du LTTE. Les délégués en poste à Jaffna ont continué à visiter 38 policiers et un soldat cinghalais détenus par le groupe. Au mois de juin, ces détenus ont entamé une grève de la faim pour tenter d'obtenir leur libération. Avec l'accord du gouvernement et du LTTE, le CICR a organisé une visite auprès d'eux, à Jaffna, pour 78 membres de leurs familles. Les négociations entre un envoyé du gouvernement et les représentants du LTTE ont été rompues après la libération de six des détenus. A la fin du mois de mars, le LTTE a autorisé une équipe du CICR à rencontrer cinq prisonniers musulmans qui ont par la suite été remis au CICR et accompagnés chez eux par des délégués.

Le CICR a agi en qualité d'intermédiaire neutre entre le gouvernement et le LTTE après que 12 pêcheurs indiens eurent été interceptés par le LTTE. Les délégués du CICR les ont remis aux autorités sri-lankaises, lesquelles ont à leur tour assuré leur rapatriement en Inde.

Après une attaque lancée par le LTTE sur une base de l'armée et de la marine à Pooneryn en novembre, le CICR a formulé des demandes répétées

^{*} Special Task Force (Groupe d'action spécial), unité de police.

^{**} People's Liberation Organization of Tamil Eelam, utilisé comme auxiliaire de l'armée sri-lankaise.

pour obtenir l'accès à toutes les personnes capturées par le groupe. A la fin du mois de décembre, il a été autorisé à voir 17 membres des forces armées sri-lankaises détenus par le LTTE, dont cinq étaient soignés à l'Hôpital universitaire de Jaffna. Les captifs ont rédigé des messages Croix-Rouge à l'intention de leur famille.

Agence de recherches

Les procédures de fonctionnement de l'Agence de recherches ont été revues : les activités de certains bureaux locaux de recherches ont été centralisées à Colombo, et le système informatique amélioré.

Les activités de recherches ont perdu de leur intensité pendant l'année, en raison de la situation militaire plus stable dans l'est du pays, de l'introduction par la police et l'armée d'une procédure de notification des détenus au CICR, et de modifications apportées aux lois d'exception. L'enregistrement des détenus et la transmission des messages Croix-Rouge n'en sont pas moins demeurés des activités importantes pour le CICR. L'institution a continué à recevoir des demandes de recherches concernant des personnes disparues, tout particulièrement en relation avec la situation dans le nord et l'est du pays et à Colombo.

Comme par le passé, le CICR a accompagné des enfants et des personnes âgées, transportés entre Colombo et Jaffna pour des regroupements familiaux. Des navires protégés par le CICR ont également amené à Colombo des patients nécessitant des soins spéciaux non disponibles à Jaffna. La délégation a en outre délivré des certificats de détention, ainsi que des titres de voyage.

Activités en faveur de la population civile

Par leur présence, les délégués du CICR ont apporté une protection à la population civile dans les zones de conflit. Le CICR a rappelé aux autorités et au LTTE, à chaque fois que le besoin s'en est fait sentir, leur obligation d'épargner les civils dans leurs opérations militaires. Au cours du dernier trimestre de l'année, le CICR a renforcé sa présence dans les districts septentrionaux de Mullaittivu et Kilinochchi pour consolider ses contacts avec la population locale et pour suivre les activités des équipes de santé mobiles de la Croix-Rouge de Sri Lanka.

Dans l'est du pays, les délégués ont continué à observer la situation de la population civile et des personnes déplacées, et ont porté à l'attention des forces de sécurité et des autorités civiles les problèmes concernant la sécurité ou les conditions de vie de ces populations. Le rôle d'observateur

neutre du CICR a été accepté, et les démarches des délégués au nom de la population civile ont commencé à porter des fruits.

Les navires placés sous la protection du CICR ont convoyé des produits fournis par le gouvernement à la péninsule de Jaffna. Tout en maintenant l'interdiction d'acheminer certaines marchandises vers le nord du pays, le gouvernement a fourni des vivres et d'autres produits essentiels pour la population de Jaffna. En 1993, le CICR a transporté vers le nord de Sri Lanka, par convois routiers et par navire, une moyenne mensuelle de 9 500 tonnes de produits fournis par le gouvernement, ainsi que du matériel médical destiné à l'hôpital de Jaffna.

Les transports de marchandises ont été brièvement interrompus à la fin du mois d'août, après une attaque par le LTTE d'un bâtiment de la marine à Point Pedro, alors même qu'un navire protégé par le CICR procédait au déchargement. Le CICR a immédiatement protesté par écrit auprès du LTTE et du gouvernement, en demandant des garanties supplémentaires de sécurité. Les opérations ont repris une semaine plus tard, après que le CICR eut reçu les garanties nécessaires.

Le CICR a également convoyé des secours et d'autres biens de première nécessité par camion vers les districts du nord, en particulier Kilinochchi et Mullaittivu.

Activités médicales

Les activités médicales du CICR ont notamment consisté à examiner l'état de santé des détenus lors de ses visites, à assurer la liaison entre le ministère de la Santé à Colombo et l'Hôpital universitaire de Jaffna, et à superviser les huit équipes sanitaires mobiles de la Croix-Rouge de Sri Lanka dans le nord du pays.

Le CICR a continué à protéger l'Hôpital universitaire de Jaffna et à surveiller une zone de sécurité établie autour de l'établissement, pour qu'en cas de combats, les malades et les blessés de guerre puissent avoir accès à des soins médicaux et que les combats ou les bombardements ne gagnent pas la zone de l'hôpital.

Néanmoins, le 8 décembre, au cours d'une attaque d'artillerie sur Jaffna, un obus a explosé dans le périmètre de la zone de sécurité de l'hôpital, en blessant un civil. Le jour suivant, trois nouveaux obus ont explosé près de l'entrée de l'hôpital, heureusement sans faire de victimes. Le chef de la délégation du CICR a écrit au ministère de la Défense pour protester contre cette violation de la zone de sécurité, la troisième en l'espace de trois mois. Il a exigé une enquête et insisté pour que le gouvernement renouvelle son engagement de respecter totalement l'hôpital et la zone de sécurité.

Le CICR a servi d'intermédiaire entre l'Hôpital universitaire de Jaffna et les autorités civiles et militaires de Colombo, afin que le ministère de la Santé mette à disposition de l'hôpital des quantités suffisantes de matériel médical. Celui-ci a été transporté vers Jaffna à bord de navires placés sous la protection du CICR. D'autres établissements sanitaires publics ont également bénéficié des efforts entrepris par le CICR pour que les voies d'approvisionnement demeurent ouvertes. Grâce au soutien du CICR et à ses deux propres équipes chirurgicales, très compétentes en matière de chirurgie de guerre, l'Hôpital universitaire de Jaffna a pu fournir à la population locale des soins médicaux appropriés. Lorsque les blessés de guerre ont afflué, en août et en décembre, le CICR a fourni à l'hôpital du matériel médical tiré de ses stocks d'urgence. Le CICR a également soutenu l'hôpital local d'Anuradhapura.

Coopération avec la Société nationale

Le CICR a soutenu les branches de la Croix-Rouge de Sri Lanka dans le nord-est du pays, y compris à Jaffna, Mannar, Kilinochchi, Mullaittivu, Trincomalee et Batticaloa, leur permettant ainsi de pourvoir à certains des besoins des personnes déplacées. L'assistance fournie a revêtu des formes diverses : secours alimentaires d'urgence, ustensiles de cuisine et vêtements, construction et réparation d'abris et nettoyage de puits. Le CICR a par ailleurs fourni un appui financier et des médicaments aux équipes sanitaires mobiles de la Croix-Rouge de Sri Lanka dans les zones de conflit du nord et de l'est du pays, où la population n'avait pas accès à des soins médicaux.

En vertu d'un accord spécifique conclu entre le CICR et la Fédération, l'assistance de la Croix-Rouge aux victimes du conflit en dehors des zones de conflit à Sri Lanka, en particulier aux personnes déplacées, ainsi que l'appui aux activités de la Croix-Rouge de Sri Lanka dans ces zones, ont été confiés à la Fédération.

Sans jouer un rôle direct dans le rapatriement des réfugiés de l'Inde, rôle qui a été assumé par le HCR, le CICR a soutenu la Croix-Rouge de Sri Lanka dans son programme d'assistance d'urgence aux rapatriés dans les jours suivant leur arrivée à Sri Lanka.

Diffusion

Le CICR a poursuivi ses efforts pour promouvoir la connaissance et le respect du droit international humanitaire par toutes les parties au conflit.

Des cours réguliers ont été organisés à l'intention du personnel des forces de sécurité de Sri Lanka, à tous les échelons. Des centres de formation des forces militaires et paramilitaires ont commencé à incorporer le droit international humanitaire dans leurs cours de formation destinés aux nouvelles

recrues. Le délégué chargé de la diffusion a pu observer les activités de formation et visiter des centres d'instruction pour planifier et discuter des programmes de cours. Le programme de diffusion destiné aux unités opérationnelles a été élargi pour toucher un plus grand nombre de combattants dans le nord et l'est du pays. En outre, cinq officiers supérieurs des forces armées sri-lankaises ont été invités par le CICR à participer à des séminaires sur le droit de la guerre à Katmandou, San Remo et Genève.

Des efforts particuliers ont été accomplis pour renforcer la diffusion au sein du LTTE et de ses forces, et pour veiller à ce que ce groupe intègre des notions fondamentales de droit international humanitaire dans ses activités de formation. Au mois d'avril, la délégation a pu organiser un cours à l'intention de 50 membres du LTTE à Madhu, dans le district de Mannar, dans le nord-ouest de l'île.

En mai, les délégués ont organisé une séance de diffusion à l'intention d'une vingtaine de membres du TELO*. Elle était essentiellement consacrée aux dispositions du droit international humanitaire en matière de traitement des civils et des détenus.

La délégation a publié une édition spéciale des *Règles pour le comporte*ment au combat du CICR, imprimée à Colombo sous forme d'une brochure contenant un calendrier CICR; 80 000 exemplaires de cette brochure ont été distribués aux combattants des deux camps. En outre, la délégation a distribué 30 000 bandes dessinées Croix-Rouge, en cinghalais et en tamoul, ainsi que 20 000 calendriers muraux et 90 000 calendriers de poche.

Les séances de diffusion ont permis au CICR de toucher un total de 8 000 combattants (dont 2 000 officiers) et 500 membres des forces d'opposition.

NEW DELHI Délégation régionale (Bangladesh, Bhoutan, Inde, Myanmar, Népal)

BANGLADESH

Après quelques actes de violence survenus en 1992, la sécurité s'est améliorée en 1993 dans la région des Chittagong Hill Tracts. Le cessez-le-feu conclu avec le Shanti Bahini a été étendu et le retour des réfugiés chakmas de Tripura (Inde) a été inscrit à l'ordre du jour des pourparlers entre les gouvernements de l'Inde et du Bangladesh.

^{*} Tamil Eelam Liberation Organization, groupement tamoul pro-gouvernemental.

Le délégué régional a effectué une mission au Bangladesh du 16 au 22 mai. Il a visité des camps de réfugiés rohingyas et s'est entretenu de divers sujets — dont la coopération en matière de recherches et de diffusion — avec le Croissant-Rouge du Bangladesh.

BHOUTAN

Une mission du délégué régional, en novembre 1992, avait préparé le terrain pour des visites du CICR aux détenus de sécurité au Bhoutan. Les premières visites se sont déroulées au mois de janvier comme prévu. Le 19 janvier, une équipe du CICR a obtenu une audience auprès du roi du Bhoutan Jigme Singye Wangchuck, suivie de réunions avec le ministre des Affaires étrangères, le ministre de l'Intérieur et plusieurs autres hauts fonctionnaires. Les délégués ont ensuite pu visiter toutes les personnes détenues pour activités «antinationales» dans les prisons de Chamgang et de Thimphu.

Pendant leur séjour au Bhoutan, les délégués ont organisé un séminaire de diffusion sur l'histoire et le développement du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le droit international humanitaire et les activités du CICR. Le séminaire a réuni 27 fonctionnaires du ministère de l'Intérieur, du ministère des Affaires étrangères, de l'armée royale du Bhoutan, ainsi qu'un magistrat de district et un journaliste.

Le 29 janvier, le ministre bhoutanais des Affaires étrangères s'est rendu au siège du CICR à Genève. En avril, le délégué régional a remis à l'ambassadeur du Bhoutan à New Delhi le rapport concernant les premières visites effectuées au Bhoutan.

En mai et en novembre, le CICR a effectué de nouvelles visites aux personnes détenues pour activités «antinationales». Au cours de trois séries de visites, les délégués ont enregistré 203 détenus au total. Un système de courrier a été créé avec l'assistance de la Croix-Rouge du Népal, permettant l'échange de correspondance entre les détenus visités par le CICR au Bhoutan et leurs familles séjournant dans des camps de réfugiés au Népal (voir aussi sous Népal).

En novembre, un protocole d'accord a été signé avec le gouvernement bhoutanais : il prévoit l'accès régulier du CICR à toutes les personnes détenues au Bhoutan pour activités «antinationales», conformément aux procédures habituelles de l'institution en matière de visites.

INDE

Préoccupé par les troubles dans l'Etat du Jammu-et-Kashmir, le CICR a pris contact une fois de plus avec les autorités indiennes pour solliciter

l'accès à cette région. Le délégué général pour l'Asie et le Pacifique a été reçu par le ministre indien de l'Intérieur et par le ministre des Affaires extérieures, les 9 et 10 mars. Outre les troubles au Cachemire et les offres d'assistance du CICR, le délégué général a abordé, avec le ministre des Affaires extérieures, la question de la ratification des Protocoles additionnels par l'Inde.

Le 6 avril, le délégué régional a remis aux deux ministères des propositions écrites concernant l'assistance du CICR à la population civile et la diffusion du droit international humanitaire au sein des forces paramilitaires. Il a d'autre part offert les services du CICR pour visiter les personnes arrêtées en relation avec la situation au Cachemire.

Alors qu'il se trouvait à New Delhi à l'occasion d'une conférence de presse sur la protection des victimes de la guerre, le délégué général a rencontré le secrétaire du ministère de l'Intérieur et le ministre par intérim des Affaires extérieures, les 25 et 26 août. Il leur a rappelé l'offre de services écrite présentée par le CICR en avril concernant la situation au Cachemire.

Dans leur réponse, les responsables du gouvernement indien ont indiqué que la demande d'autorisation déposée par le CICR pour porter assistance à la population civile et pour visiter les détenus ne pouvait être accordée pour l'instant. Les représentants du gouvernement se sont néanmoins déclarés disposés à discuter de la possibilité d'une coopération avec le CICR en matière de diffusion du droit international humanitaire au sein des forces paramilitaires.

Lors du siège de la mosquée Hazratbal à Srinagar, le CICR a informé le ministère des Affaires extérieures, le 19 octobre, qu'il était disposé à offrir son assistance en cas de besoin. Le gouvernement a répondu que les services de l'institution n'étaient pas nécessaires pour l'instant.

Le 17 décembre, le délégué général a entrepris une nouvelle mission à New Delhi, au cours de laquelle il a abordé une nouvelle fois la question du Cachemire avec les ministres des Affaires extérieures et de l'Intérieur. Quelques progrès ont été accomplis quant à la possibilité d'envoyer une mission du CICR dans la région afin d'y évaluer les besoins d'assistance de la population civile. En revanche, il n'était toujours pas question de visiter les détenus arrêtés en relation avec les événements au Cachemire. Dans l'intervalle, un programme de diffusion destiné aux forces paramilitaires avait obtenu l'aval des autorités; les dates en ont été fixées pour le début du mois de février 1994.

Le 11 décembre, le délégué régional du CICR a organisé un symposium sur le droit international humanitaire et son application, à l'intention de professeurs de droit de l'Université Jawaharlal Nehru, de l'Université de Delhi et de Jamia Millia Islamia. Vingt-cinq juristes ont assisté à ce symposium, le premier d'une série de réunions similaires qui devraient se dérouler en Inde en 1994.

Tout au long de l'année, la délégation régionale a suivi de près la situation d'environ 175 000 réfugiés de Sri Lanka séjournant dans quelque 130 camps au Tamil Nadu. Elle les a informés des activités du CICR dans leur pays d'origine.

Le CICR a continué à offrir des services de recherches aux réfugiés séparés de leur famille, et à émettre des titres de voyage CICR pour divers réfugiés résidant temporairement en Inde et acceptés pour réinstallation définitive dans des pays tiers.

MYANMAR

En 1993, les relations entre le CICR et les autorités du Myanmar ont permis d'accomplir certains progrès dans les secteurs de l'orthopédie et de la diffusion. Le CICR a poursuivi ses efforts pour obtenir l'accès aux détenus de sécurité et aux combattants capturés, sans toutefois parvenir à ses fins. L'institution est également demeurée vigilante à l'égard des problèmes humanitaires potentiels dus à la violence interne dans les zones frontalières.

En octobre, le délégué général pour l'Asie et le Pacifique a rencontré le ministre des Affaires étrangères à New York. Le 19 novembre, au cours d'une mission au Myanmar, le délégué régional a rencontré le ministre de l'Intérieur afin de discuter de la question de visites du CICR aux détenus de sécurité. Un mémorandum exposant les conditions et les procédures générales du CICR en matière de visites a été remis à cette occasion. En décembre, le ministère de l'Intérieur a pris contact avec le bureau du CICR à Yangon pour l'informer que le ministre avait abordé la question auprès de membres du SLORC*, mais qu'aucune réponse n'avait encore été reçue. A la fin de l'année, la situation n'avait pas évolué.

Diffusion

Après l'adhésion du Myanmar aux Conventions de Genève, en août 1992, le CICR a lancé un programme visant à aider les autorités à faire mieux connaître le droit international humanitaire au sein des forces armées.

A cette fin, le CICR a organisé en avril un séminaire d'introduction de trois jours sur le droit de la guerre, auquel ont assisté 27 officiers supérieurs des forces de défense du Myanmar. C'était le premier événement de ce type dans le pays. Plus tard dans l'année, du 15 au 19 novembre, un cours de cinq jours sur le droit de la guerre destiné aux commandants en charge

^{*} State Law and Order Restoration Council (Conseil d'Etat pour le rétablissement de l'ordre public).

d'unités de combat des forces armées du Myanmar a été organisé à Yangon. Trente officiers ont assisté au cours, donné par un délégué venu de Genève, spécialiste de la diffusion au sein des forces armées.

Au début de l'année, le CICR a lancé un programme visant à faire mieux connaître aux bénévoles de la Croix-Rouge de Myanmar les idéaux et les principes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, ainsi que les règles fondamentales du droit international humanitaire. Trois cours de trois jours et cinq sessions d'une journée ont été organisés dans la région de Yangon.

Activités médicales

Un expatrié du CICR a continué à superviser la production dans quatre centres orthopédiques du Myanmar : ceux de Mingaladon et de Maymyo (administrés par le ministère de la Défense) et ceux de Yangon et de Mandalay (sous la responsabilité du ministère de la Santé).

Le CICR a maintenu son programme conjoint avec le ministère de la Santé et la Croix-Rouge de Myanmar, dans le cadre duquel des amputés civils des zones proches de la frontière sont sélectionnés, transportés, logés et équipés d'appareils orthopédiques. A la fin du mois de novembre, 50 amputés de l'Etat de Chin et de la division de Sagaing ont été désignés pour bénéficier de services de rééducation à Mandalay et à Yangon en 1994.

Le soutien du CICR aux quatre ateliers orthopédiques a été évalué par le chef du service de rééducation au siège du CICR à Genève, au cours d'une mission à Yangon en juillet. Un accord visant à améliorer les techniques de fabrication des membres artificiels a été conclu pendant la visite du délégué régional en septembre. En 1993, les ateliers ont équipé 582 nouveaux patients et fabriqué 1 489 prothèses.

Le CICR a organisé, en collaboration avec la direction des services médicaux des forces armées du Myanmar, un atelier sur la chirurgie de guerre, qui s'est tenu du 8 au 10 novembre et a réuni 30 chirurgiens militaires et civils, ainsi que des représentants de la division médicale du CICR. L'atelier a permis de procéder à un échange de vues et d'expériences, et a été considéré comme une réussite éclatante.

NÉPAL

En mars et en mai, la délégation régionale a effectué deux missions auprès des réfugiés du Bhoutan dans l'est du Népal. L'objectif de la première mission était de renouer les liens familiaux entre les détenus visités par le CICR au Bhoutan en janvier et leurs proches séjournant dans les camps de réfugiés. Lors de la seconde mission, le CICR a mis au point un système de courrier entre les détenus et leur famille. Le système prévoit la distribution et la collecte du courrier par la Croix-Rouge du Népal.

En janvier, le CICR, de concert avec la Société nationale, a organisé à Katmandou un séminaire de diffusion à l'intention des médias népalais, qui a réuni dix-huit journalistes.

Du 26 au 30 avril, le CICR a organisé à Katmandou le premier séminaire militaire régional d'Asie du Sud sur le droit de la guerre; 13 officiers supérieurs des armées du Bangladesh, du Népal, du Pakistan et de Sri Lanka y ont pris part.

Le délégué général adjoint a effectué une mission au Népal en août pour y évaluer la situation, après que des informations eurent fait état d'arrestations massives pendant des troubles survenus à la fin du mois de juin et au début du mois de juillet. Il a découvert que la majorité des personnes arrêtées avaient déjà été libérées. Le délégué a également eu des entretiens avec le ministre des Affaires étrangères et d'autres responsables, ainsi qu'avec des représentants de la Croix-Rouge du Népal. Au début du mois de décembre, il est retourné au Népal, où il a rencontré le ministre de l'Intérieur et a eu des contacts avec le ministère des Affaires étrangères au sujet de la ratification éventuelle des Protocoles additionnels par le Népal.

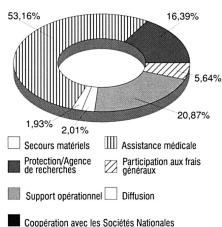
Asie du Sud-Est

CAMBODGE

Deux grands événements, étroitement liés, ont marqué l'année 1993. Le premier a été le rétablissement d'un gouvernement reconnu par la communauté internationale à Phnom Penh, marquant la phase finale du processus de paix entamé en octobre 1991 avec la signature de l'Accord de Paris. Le deuxième a été le retrait, achevé le 15 novembre, de tout le personnel de l'APRONUC*, qui avait accompli l'essentiel de sa mission consistant à surveiller l'application de l'Accord de Paris.

Bien que le parti du Kampuchéa démocratique (connu également sous l'appellation «Khmers rouges»), se soit retiré de l'Accord de Paris en refusant de prendre part aux élections, 90% des électeurs inscrits se sont rendus aux urnes à l'occasion des élections du mois de mai. Le scrutin n'a donné au FUNCINPEC** qu'un faible avantage de sept sièges par rapport à son





^{*} Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge.

^{**} Front uni pour un Cambodge indépendant, neutre, pacifique et coopératif.

ancien adversaire, le PPC*. Dans un premier temps, un parlement transitoire, réunissant les quatre partis ayant obtenu des sièges, a été formé. Par la suite, une nouvelle constitution a été préparée, qui consacrait le retour de la monarchie et nommait un gouvernement présidé par deux premiers ministres représentant chacun des deux grands partis, reflétant par là le résultat serré des élections.

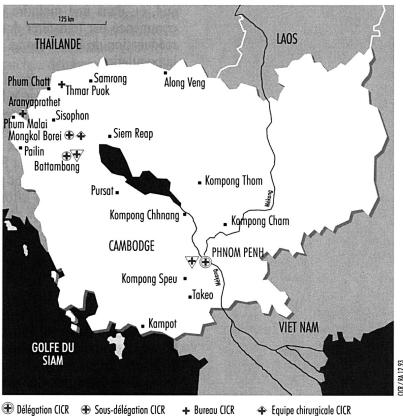
Au mois d'octobre, un processus de réconciliation nationale était entamé, et une armée unifiée, les Forces armées royales du Cambodge, était constituée, comprenant des soldats issus des trois anciennes factions, et ouverte à tout transfuge khmer rouge souhaitant s'y joindre. Le nouveau gouvernement a alors entrepris de rétablir l'ordre public, normaliser les relations avec les pays voisins et stabiliser l'économie.

Le conflit armé entre les Khmers rouges et les forces gouvernementales est resté d'une intensité comparable à celle de 1992; les Forces armées royales ont pu reprendre le contrôle d'une partie des pro-

vinces du nord grâce à une série d'offensives lancées contre des zones tenues par le Kampuchéa démocratique en août. Malgré ces affrontements, c'est la voie du règlement politique, plutôt que de la confrontation militaire, qui est apparue comme le meilleur moyen d'assurer la réconciliation nationale.

En 1993, la délégation du CICR a élargi et renforcé ses activités au Cambodge : services de l'Agence de recherches, assistance médicale (y compris la création et la gestion d'un réseau de banques du sang, la production d'appareils orthopédiques et l'équipement des amputés), protection de la population civile (distribution de secours aux personnes déplacées), visites des lieux de détention et diffusion du droit international humanitaire.

La délégation du CICR au Cambodge a pu agir dans les zones tenues par le Kampuchéa démocratique, essentiellement dans la province de Banteay Meanchey, dans le nord, mais aussi dans la province de Kampot, dans le



[🕏] Centre orthopédique / atelier CICR

EN 1993, LE CICR A:

- ouvert 2 450 dossiers de recherches et résolu 717 cas;
- transmis 3 472 messages Croix-Rouge;
- effectué 63 visites dans 28 lieux de détention (y compris des postes de police), vu 30 et enregistré 25 détenus:
- soigné 442 blessés de guerre et effectué 2 777 opérations à l'hôpital de Mongkol Borei;
- équipé 1 067 nouveaux patients de prothèses.

^{*} Parti populaire cambodgien.

⁺ Bureau CICR

sud, et, dans une moindre mesure, à Kompong Cham. Les délégués ont commencé par transférer des amputés à travers les lignes vers le centre de rééducation de Battambang, et ont ensuite fourni une assistance médicale à la population.

Pendant la période des élections, le CICR a pu maintenir sa présence dans les zones tenues par le Kampuchéa démocratique, restant pratiquement la seule organisation à conserver des contacts opérationnels sur le terrain avec cette faction. Les activités de recherches et de diffusion ont aussi été possibles dans certains lieux sous contrôle du Kampuchéa démocratique.

En collaboration avec la Fédération, la délégation du CICR a apporté un appui et un encouragement actifs au Comité fédérateur de la Croix-Rouge cambodgienne dans ses efforts visant à créer une Société nationale unifiée. Plusieurs tâches ont déjà été menées à bien, dont la rédaction de nouveaux statuts pour la Croix-Rouge cambodgienne, qui seront soumis au CICR et à la Fédération à Genève, et la création d'un secrétariat chargé de préparer la première assemblée générale de la Société, qui devrait se dérouler en 1994.

Avec le départ des forces de l'APRONUC, les actes de banditisme et la délinquance sont devenus un problème de plus en plus grave, au Cambodge en général et à Phnom Penh en particulier. Le CICR a été la cible de plusieurs vols et attaques, à l'instar de la plupart des autres organisations internationales et non gouvernementales actives dans le pays. Le CICR, d'entente avec toutes les organisations et ambassades concernées, a alerté les autorités et a pris des mesures pour assurer la sécurité de son personnel et de ses biens.

Activités en faveur des détenus

La phase du processus de paix concernant la libération des prisonniers étant achevée, le CICR s'est consacré avant tout aux visites dans tous les lieux de détention connus au Cambodge, ainsi qu'à l'enregistrement des détenus relevant de son mandat. Les délégués n'ont identifié qu'un petit nombre de cas intéressant directement le CICR, mais les visites leur ont néanmoins permis de repérer les divers problèmes exigeant une intervention directe ou indirecte de l'institution.

Au mois de mars, le vice-ministre de la Sécurité à Phnom Penh a autorisé les délégués du CICR à visiter, sans notification préalable, toute prison ou poste de police placé sous sa juridiction, même en l'absence d'un officier de liaison. Deux équipes de délégués chargés de la détention ont donc pu travailler en parallèle, accroissant ainsi la fréquence de leurs visites.

Le CICR a accordé une attention particulière aux cas de détention par l'armée après les divers épisodes de combats. La délégation a également visité quelques personnes détenues par l'APRONUC.

Après une réunion avec un officier de liaison du Kampuchéa démocratique à Battambang au début de février, le CICR a fait une nouvelle offre de services, comprenant une demande de visiter les soldats gouvernementaux capturés par des combattants du Kampuchéa démocratique lors des offensives gouvernementales. L'offre a été refusée, et le CICR n'a pas été en mesure de mener à bien ses activités relatives à la détention dans les zones sous contrôle du Kampuchéa démocratique.

Transfuges khmers rouges

Après les offensives gouvernementales du mois d'août, plus de 3 000 combattants khmers rouges ont déserté. Le CICR a été informé de ces désertions et les délégués ont visité les intéressés dans des camps, situés en majorité dans les provinces de Kompong Thom, Kompong Chhnang et Kandal; ces hommes y attendaient d'être incorporés dans les Forces armées royales du Cambodge ou d'être transférés dans leurs foyers. Ils ont eu la possibilité de prendre contact avec leur famille et ont reçu une assistance médicale en cas de besoin.

Activités en faveur de la population civile

En coopération avec les responsables des droits de l'homme au sein de l'APRONUC, le CICR a suivi de près la situation des personnes nouvellement déplacées au Cambodge, et a pris des mesures pour porter cette question à l'attention des milieux politiques.

Bien que les élections se soient déroulées sans incident majeur, un certain nombre d'actes de violence ont conduit au déplacement de personnes. Les délégués ont observé très attentivement la situation tout au long de la période de troubles, restant prêts à pourvoir aux besoins qui se manifesteraient.

Les offensives du gouvernement contre les zones contrôlées par le Kampuchéa démocratique à Banteay Meancheay en août ont contraint des civils à fuir leurs villages. Près de 900 personnes ont été transférées par les autorités vers un centre d'accueil à Sisophon. Le CICR a appuyé les efforts entrepris par d'autres organismes pour améliorer les conditions de vie des personnes déplacées en menant à bien des projets d'adduction d'eau et d'assainissement et en fournissant des nattes et des moustiquaires.

Les attaques contre la minorité vietnamienne dans le pays se sont multipliées de manière préoccupante. Après un certain nombre de massacres de civils d'origine vietnamienne, plusieurs milliers de personnes ont fui à travers la frontière pour gagner le Viet Nam, où elles ont trouvé temporairement refuge dans des camps.

Agence de recherches

La fermeture des camps situés à la frontière entre la Thaïlande et le Cambodge a permis de transférer sur sol cambodgien les activités de recherches en faveur des réfugiés cambodgiens qui étaient auparavant menées dans les camps. Avant et pendant le rapatriement des résidents des camps, l'Agence de recherches a pu résoudre la plupart des cas en suspens, en obtenant des informations sur le sort ou le lieu de séjour des membres des familles et, dans bien des cas, en leur permettant de se regrouper une fois sur territoire cambodgien.

L'Agence de recherches a redéfini ses priorités et s'est consacrée en premier lieu au développement du réseau de bureaux Agence au Cambodge, par une grande campagne d'information sur les possibilités d'accès aux services de recherches dans le pays. Les activités de recherches dans la zone du nord-ouest, hors du contrôle du gouvernement, se sont intensifiées, en particulier en matière de distribution de messages Croix-Rouge vers les provinces contrôlées par le gouvernement et en provenance de celles-ci. Dans le même temps, les zones tenues par le Kampuchéa démocratique ont cessé d'être totalement inaccessibles. L'échange de nouvelles familiales est resté une activité importante de l'Agence de recherches, les services postaux du Cambodge n'étant toujours pas entièrement opérationnels.

Les services de recherches à la frontière n'étant plus nécessaires, la délégation de Bangkok a cessé de coordonner les activités de recherches concernant le Cambodge. L'Agence de recherches de Phnom Penh a repris la gestion des cas au Cambodge et les demandes en provenance du pays même concernant des personnes vivant à l'étranger. Pour assumer la charge de travail nouvelle, une base de données standard du CICR a été mise en place à Phnom Penh.

Activités médicales

Les activités médicales du CICR ont pris une nouvelle orientation au cours de l'année, lorsqu'il est devenu possible de mener des programmes d'assistance médicale sur le terrain, tant pour des hôpitaux de district dans des zones sous contrôle du gouvernement que dans des zones contrôlées par le Kampuchéa démocratique (Mebon, Kokobar, Phum Chatt, Phum Malai, Dangtung, Chupkaki).

Hôpitaux

Le CICR avait mis un terme à ses activités médicales dans les hôpitaux de Pursat et Kampot à la fin de 1992, pour se concentrer plutôt sur l'hôpital de Mongkol Borei, qui couvre l'essentiel des besoins chirurgicaux de la région.

Les activités non chirurgicales du CICR à l'hôpital de Mongkol Borei ont été transmises à *l'American Refugee Committee* au début du mois de juin. Le CICR a néanmoins accepté de continuer à fournir des médicaments et du matériel médical jusqu'à la fin de l'année, et a poursuivi son soutien aux activités chirurgicales de l'hôpital; en septembre, le nombre d'équipes chirurgicales du CICR dans l'établissement a été réduit de deux à une.

Lorsque l'hôpital du CICR à Khao-I-Dang, de l'autre côté de la frontière, sur territoire thaïlandais, a fermé ses portes le 3 février, après le départ de la majeure partie des réfugiés, le transfert des patients à l'hôpital de Mongkol Borei est devenu une procédure routinière.

Le CICR a aussi aidé à la remise en état de l'hôpital de Kokobar, dans la zone tenue par le Kampuchéa démocratique.

Banques du sang

Le Centre national de transfusion sanguine (CNTS) à Phnom Penh a bien fonctionné et a coordonné les activités de quatre banques du sang dans les provinces, à Kompong Chhnang, Mongkol Borei, Pursat et Battambang. Deux banques du sang supplémentaires ont été créées à Takeo et Siem Reap en 1993.

Compte tenu de l'instabilité de la situation au Cambodge, il est devenu de plus en plus difficile de trouver des donneurs de sang. Le CICR a organisé, en collaboration avec le CNTS, une journée nationale de don du sang le 26 mars. Après les élections générales, quelques ministères, qui s'étaient auparavant montrés réticents à soutenir le programme de don du sang, ont commencé à accepter que des séances de collecte se déroulent dans leurs locaux. L'armée a elle aussi autorisé l'accès des équipes de collecte du sang dans ses bases. Ceci a notablement accru le nombre de donneurs potentiels à Phnom Penh.

Programme orthopédique

Le centre orthopédique de Battambang, ouvert en octobre 1991, a maintenu la production de 1 400 prothèses en 1993. Il a également été en mesure d'étendre ses services à des amputés de la zone sous contrôle du Kampuchéa démocratique, dans le nord-ouest du pays. En mars, il a pour la première fois soigné des amputés du Kampuchéa démocratique venant de la province de Kampot.

L'unité de production du CICR à Phnom Penh a fourni des composants à diverses autres organisations non gouvernementales engagées elles aussi dans la production de prothèses : *Cambodia Trust, Indochina Project* et Handicap International. En novembre, le CICR a signé un accord avec le

Corps suisse d'aide en cas de catastrophe, en vue de construire un atelier de production de composants orthopédiques à Phnom Penh, à la place de l'atelier existant, désormais trop exigu.

Assainissement

L'un des principaux problèmes que les visites dans les lieux de détention ont permis d'identifier était les mauvaises conditions d'hygiène qui y régnaient. Le CICR a donc décidé de lancer un programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans une dizaine de lieux de détention. Les travaux ont été effectués en majeure partie par les détenus eux-mêmes; le CICR a fourni les matériaux et les outils nécessaires et a agi en qualité de conseiller.

En 1993, des projets d'assainissement ont été menés à terme à Phnom Penh et dans des lieux de détention dans les provinces de Kompong Thom, Kompong Cham et Sisophon.

Diffusion

Le CICR a poursuivi son programme de diffusion à l'intention des forces armées, selon les principes établis en 1992. Les délégués avaient pour premier objectif de toucher les soldats démobilisés de trois des anciennes factions, en commençant par les forces gouvernementales et en continuant par celles du FUNCINPEC et du FNLPK*. A la suite d'un accord signé avec le ministère de la Défense à Phnom Penh en janvier et de négociations avec le FNLPK, le CICR a pu organiser des séances de diffusion pour les soldats mobilisés.

Un effort particulier a été entrepris à l'égard des membres des contingents de l'APRONUC, surtout pour les officiers et le personnel médical.

Le CICR a en outre pu toucher pour la première fois des personnes dans la zone sous contrôle du Kampuchéa démocratique. En février, le CICR a reçu le feu vert pour lancer un programme de diffusion dans les régions de Chupkaki et de Samrong Tiep.

Au cours de la deuxième semaine du mois de mars, les délégués chargés de la diffusion ont effectué une tournée de quatre jours dans les villages situés au nord de Banteay Chmar (province de Banteay Meancheay), pour montrer un film vidéo expliquant l'importance de l'emblème de la croix rouge, celle des activités du CICR et les règles fondamentales du droit international humanitaire à des dirigeants communautaires, des combattants et à la population locale.

^{*} Front national de libération du peuple khmer.

BANGKOK Délégation régionale (Laos, Thaïlande, Viet Nam)

A la suite de la décision du CICR de réorganiser sa présence dans la région au début de 1993, la délégation de Bangkok est devenue une délégation régionale, d'où sont menées l'ensemble des activités de recherches, de diffusion et de protection au Laos, en Thaïlande et au Viet Nam.

LAOS

A la fin du mois de novembre, un délégué Agence a organisé un cours de recherches à Vientiane à l'intention de la Croix-Rouge lao. Ce cours, le premier du genre organisé par le CICR au Laos, a réuni 21 personnes. Pendant son séjour à Vientiane, le délégué a aussi organisé une séance de diffusion sur le CICR, le Mouvement et le droit international humanitaire à l'intention de quatre hauts fonctionnaires du gouvernement et de six hauts responsables de la Société nationale, dont le président et le secrétaire général.

THAÏLANDE

Le rapatriement des réfugiés khmers de la frontière thaïlandaise s'est poursuivi comme prévu, avec, pour conséquence, la fermeture des camps de Site 8 et de Khao-I-Dang, en janvier et en mars, respectivement. A la fin du mois de mars, le HCR et le ministère thaïlandais des Affaires étrangères ont annoncé la fermeture officielle du dernier camp, celui de Site 2.

L'hôpital du CICR à Khao-I-Dang, installé pour pourvoir aux besoins des réfugiés cambodgiens dans les camps de la frontière thaïlandaise, a été fermé le 3 mars, après le départ de la plupart des réfugiés. Un petit service hospitalier destiné aux urgences a été mis sur pied dans la branche de la Croix-Rouge thaïlandaise à Aranyaprathet. Il a fonctionné jusqu'à la mimars, après quoi le HCR et l'hôpital civil de la ville ont assuré les soins médicaux pour les réfugiés restants.

Au 30 avril, tous les réfugiés khmers de Thaïlande avaient été rapatriés, à l'exception de ceux détenus par les autorités thaïlandaises, à savoir quelque 140 personnes réparties dans des prisons et des postes de police de province. Le CICR les a régulièrement visités, essentiellement pour les aider à garder le contact avec leur famille.

Le CICR a conservé un petit bureau géré par du personnel thaïlandais à Aranyaprathet, non loin de la frontière cambodgienne, afin de maintenir des contacts le long de la frontière et d'apporter un appui opérationnel à la délégation du CICR à Phnom Penh et aux sous-délégations de Mongkol Borei et de Battambang.

La délégation régionale n'avait plus d'activités opérationnelles en Thaïlande, mais elle a continué à suivre la situation dans trois zones : le sud du pays (dans les provinces essentiellement musulmanes de Yala, Narthiwat et Pattani, qui avaient connu quelques troubles) et les régions proches des frontières du Myanmar et du Cambodge.

Le délégué général pour l'Asie et le Pacifique s'est rendu en Thaïlande à la fin du mois de janvier. Il a rencontré le ministre des Affaires étrangères, avec lequel il a discuté de la cessation imminente de l'opération du CICR sur la frontière entre la Thaïlande et le Cambodge, du projet de transformer la délégation du CICR à Bangkok en délégation régionale, et de la situation au Myanmar. Le délégué général a aussi rencontré le secrétaire général de la Croix-Rouge thaïlandaise.

Le 8 mai, à l'occasion de la Journée mondiale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le président du CICR était présent aux cérémonies marquant le centenaire de la Croix-Rouge thaïlandaise; il a en outre assisté à un «Marathon pour l'humanité» organisé par les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge des Philippines, d'Indonésie, de Singapour, du Malaisie, de Brunéi et de Thaïlande.

Le lendemain, le président a remis la sous-délégation d'Aranyaprathet, proche de la frontière cambodgienne, à la princesse Maha Chakri Sirindhorn, vice-présidente exécutive de la Croix-Rouge thaïlandaise.

A l'invitation du président, la princesse Sirindhorn a effectué une visite au siège du CICR le 15 juillet. Elle était accompagnée du représentant permanent de la Thaïlande à Genève et a été reçue par le président et par des membres du personnel du CICR. Plusieurs thèmes ont été abordés, y compris la ratification possible par la Thaïlande des Protocoles additionnels, la diffusion auprès des forces armées et la Conférence internationale pour la protection des victimes de la guerre.

Agence de recherches

L'Agence de recherches du CICR à Bangkok a continué à s'occuper des demandes de recherches concernant des réfugiés cambodgiens et a traité des réponses provenant de Sociétés nationales du monde entier. Elle a également continué à conserver les informations relatives à toutes les activités de recherches effectuées depuis 1975 en relation avec le conflit au Cambodge. Son travail a été facilité par l'intégration de la banque de données concernant les rapatriements effectués par le HCR, ainsi que par une liste de noms de personnes détenues par les Khmers rouges à la prison de Tuol Sleng entre 1975 et 1979. L'Agence de recherches de Bangkok a en outre traité les demandes de recherches concernant le Laos et le Viet Nam.

VIET NAM

Le CICR a fermé sa délégation régionale de Hanoï le 30 mars 1993, ne laissant sur place qu'un bureau de liaison tenu par un employé local. Dès cette date, le pays a été couvert par la délégation régionale de Bangkok, sans que les activités du CICR dans le pays ne connaissent de grand changement.

Après la fermeture de la délégation de Hanoï, le centre orthopédique a continué à fonctionner sous la supervision de la délégation régionale à Bangkok. En mars 1993, l'accord de coopération entre le CICR et le ministère vietnamien du Travail, des Invalides et de la Protection sociale a été reconduit sans modification. Entre avril 1992 et la fin de 1993, 7 443 demandes de membres artificiels ont été enregistrées. Pendant l'année 1993, 2 145 nouveaux patients ont été équipés de prothèses, et 2 651 prothèses ont été fabriquées.

Le délégué Agence, accompagné par le chef du service de recherches de la Croix-Rouge du Viet Nam, a effectué trois visites dans les provinces du nord, du centre et du sud, en avril, juin-juillet et novembre, pour évaluer les activités des branches provinciales de la Société nationale après le programme de formation de quatre ans organisé par le CICR.

En avril et en octobre, le délégué régional s'est rendu en mission dans la capitale pour poursuivre le dialogue entamé avec les autorités vietnamiennes sur la question des visites aux détenus de sécurité. Aucun accord n'est intervenu sur les moyens d'effectuer de telles visites.

A la fin du mois d'août, le délégué régional a pris part à un séminaire sur le droit international humanitaire, organisé à Hué par le ministère de la Défense nationale, auquel ont assisté une soixantaine d'officiers supérieurs.

Extrême-Orient

DJAKARTA Délégation régionale (Brunéi Darussalam, Indonésie/Timor-Est, Malaisie, Singapour)

BRUNÉI DARUSSALAM

Le CICR a renforcé ses contacts avec le Croissant-Rouge du Brunéi, qui est en cours de formation, afin de faciliter son intégration au sein du Mouvement.

INDONÉSIE

Le président du CICR a effectué une visite officielle en Indonésie et à Timor-Est du 1^{er} au 7 mai. Accompagné par le délégué général pour l'Asie et le Pacifique et par le délégué régional, il a rencontré le président indonésien, le ministre des Affaires étrangères, le ministre coordonnateur pour les Affaires politiques et la Sécurité, ainsi que le président de la Croix-Rouge indonésienne. Pendant leurs entretiens, qui ont porté essentiellement sur la situation à Timor-Est, à Aceh et en Irian Jaya, un mémorandum confidentiel sur les activités du CICR à Timor-Est entre 1975 et 1993 a été remis; le président du CICR a réitéré le souhait de l'institution d'étendre ses activités à Aceh (nord de Sumatra).

Le président du CICR s'est en outre entretenu, avec des représentants de haut rang des autorités militaires, des problèmes que connaissent les délégués du CICR sur le terrain, des visites aux détenus à Aceh et d'un cours de droit international humanitaire à l'intention des forces armées.

Le CICR a fermé son bureau local de Jayapura (Irian Jaya) au milieu de 1993, mais a continué à effectuer des missions régulières dans la province, à partir de Djakarta.

Activités en faveur des détenus

La question des visites à toutes les catégories de détenus de sécurité — y compris ceux se trouvant à Aceh et en Irian Jaya — est restée la priorité essentielle pour la délégation régionale en Indonésie.

Pendant leur tournée annuelle de visites aux détenus de sécurité en Indonésie, les délégués du CICR ont effectué 25 visites dans 25 prisons réparties sur tout le territoire de l'archipel indonésien (à l'exception d'Aceh). Ils ont vu au total 197 détenus relevant du mandat du CICR. Diverses catégories de détenus ont été visitées, y compris des personnes détenues en relation avec la tentative de coup d'Etat de 1965 et des détenus irianais.

La quatrième série de visites prévue aux personnes détenues en relation avec les troubles dans la province d'Aceh a été remise à la mi-avril. Elle a commencé le 14 avril, puis a été interrompue du 2 au 31 mai, pour s'achever le 16 juin. Pendant ces visites, les délégués ont vu environ 125 détenus, dont 47 ont été enregistrés pour la première fois. Une nouvelle série de visites a débuté le 15 décembre.

Le CICR a également organisé des visites familiales aux personnes détenues loin de leur domicile. Entre le 18 janvier et le 5 mars, le CICR a organisé et financé des visites de familles à des prisonniers irianais détenus

dans la partie orientale de Java, permettant à six groupes (98 personnes) de passer trois jours auprès de leurs parents détenus à Surabaya et à Madiun.

Dans tous les lieux de détention visités, les délégués ont évalué les conditions de détention et les besoins en termes de soins médicaux, de visites familiales et de loisirs. Une assistance a été distribuée, en collaboration avec la Croix-Rouge indonésienne, pour tous les détenus de ces prisons.

Activités en faveur de la population civile

Le CICR a suivi de près la situation des rapatriés en Irian Jaya. En 1993, plus de 200 personnes ont choisi le rapatriement sous les auspices du HCR, qui estimait à 3 700 environ le nombre de réfugiés irianais se trouvant encore en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Trois missions ont été organisées, en juin, septembre et octobre, pour s'assurer du bien-être des rapatriés irianais séjournant dans des camps, dans l'attente de leur transfert vers leurs villages d'origine.

Agence de recherches

L'Agence de recherches du CICR à Djakarta a apporté son soutien aux activités de la délégation en matière de détention. En 1993, 407 dossiers de recherches ont été ouverts et 9 cas ont été résolus, tandis que 510 messages Croix-Rouge ont été traités et 47 titres de voyage délivrés (ces chiffres concernent l'ensemble de l'Indonésie et de Timor-Est).

Diffusion

L'objectif essentiel est resté la diffusion du droit international humanitaire au sein des forces armées. Parallèlement, un groupe de travail conjoint Croix-Rouge indonésienne/CICR a mis la dernière main à un dossier de diffusion destiné aux volontaires de la Société nationale. Il contient un manuel, un jeu d'affiches et des études de cas.

Les délégués régionaux en poste à Djakarta et à Hong Kong ont représenté le CICR lors du deuxième atelier sur les droits de l'homme, qui a eu lieu à Djakarta en janvier. Il était organisé par le Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme et le gouvernement indonésien.

TIMOR-EST

Malgré quelques sérieux obstacles, rencontrés au cours du premier semestre, le CICR a finalement pu mener à bien en 1993 la majeure partie de ses activités visant à protéger et à aider la population civile de Timor-Est (visites de détenus, recherche de personnes, programmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement).

Le 5 mai, le président du CICR a pu, pour la première fois, se rendre à Timor-Est, où il a rencontré plusieurs responsables locaux, ainsi que l'évêque de Dili. Sur la route qui le conduisait vers la région de Baucau, il a visité l'un des projets d'assainissement du CICR.

Activités en faveur des détenus

Après la suspension des visites au début du mois de février, le CICR a tout fait pour obtenir l'accès à toutes les personnes détenues en relation avec la situation à Timor-Est.

Les séries de visites prévues aux détenus de sécurité, pour lesquelles les autorités avaient donné leur accord préalable, ont été interrompues à deux reprises, le 25 mai et le 17 juin, peu après leur début. Le 22 juin, le CICR a publié un communiqué de presse dans lequel il déplorait les difficultés persistantes rencontrées pour obtenir l'accès aux détenus.

A la fin du mois de juillet, le CICR a conclu avec les autorités indonésiennes un accord aux termes duquel les visites aux détenus de sécurité à Timor-Est pouvaient reprendre. Entre le 30 juillet et le 21 septembre, les délégués du CICR ont visité 11 lieux de détention (dont deux en dehors de l'île) où se trouvaient des détenus de Timor-Est. Les visites se sont déroulées conformément aux procédures habituelles du CICR en la matière.

Activités en faveur de la population civile

A partir du mois de mars, les délégués du CICR à Timor-Est ont rencontré des difficultés croissantes à mener des activités en dehors de Dili. L'institution a effectué des démarches répétées auprès des autorités, afin d'obtenir à nouveau le libre accès à la population civile de l'île. La question a également été abordée par le président du CICR lors de sa visite à Djakarta auprès des autorités indonésiennes, au mois de mai. Les missions de terrain ont pu reprendre de manière satisfaisante à partir d'octobre.

Agence de recherches

L'objectif principal en 1993 a été le programme pour le rapatriement vers le Portugal d'anciens fonctionnaires, de personnes devant gagner ce pays aux fins de regroupement familial et de cas individuels particulièrement difficiles. Le CICR a pu organiser le rapatriement vers le Portugal de 44 personnes dont, le 29 décembre, sept étudiants de Timor-Est, qui avaient

brièvement cherché refuge dans les ambassades de Finlande et de Suède à Djakarta, en juillet. Le CICR leur a fourni les titres de voyage nécessaires.

Comme par le passé, la délégation a organisé et financé des visites de familles auprès de détenus de Timor-Est, permettant ainsi à un groupe de dix personnes de voir des proches détenus à Djakarta.

Eau et assainissement

Un programme «eau et assainissement» destiné à des villages isolés a été lancé en 1988, en coopération avec la Croix-Rouge indonésienne et le ministère de la Santé à Timor-Est. Entre 1988 et 1993, 32 projets d'approvisionnement en eau ont été menés dans 23 municipalités. Des missions d'évaluation ont été entreprises en 1993 pour déterminer de nouveaux projets, afin d'étendre ce programme en 1994. Des travaux d'entretien et de réparation ont aussi été effectués sur des projets déjà terminés.

MALAISIE

Le président du CICR, accompagné par le délégué général pour l'Asie et le Pacifique, s'est rendu en Malaisie du 9 au 11 mai. Il a rencontré le premier ministre et d'autres ministres gouvernementaux, et a soulevé la question des visites aux détenus de sécurité retenus en vertu de *l'Internal Security Act*. Ces visites — dont la dernière remontait à 1988 — constituaient depuis longtemps une source de préoccupation pour le CICR. Le président a également rencontré le vice-président national et le secrétaire général du Croissant-Rouge de Malaisie.

A la suite de l'accord conclu entre le premier ministre et le président du CICR, la délégation régionale a mis au point, avec les autorités le projet de reprise des visites aux détenus de sécurité avant la fin de l'année. Une équipe du CICR a ainsi pu commencer ces visites le 30 novembre. Au 11 décembre, l'équipe avait terminé la première phase du programme, pendant laquelle elle avait visité trois prisons dans l'Etat de Sabah (nord de Bornéo).

En août, le CICR et le Croissant-Rouge de Malaisie ont été invités par l'Académie militaire de Kuala Lumpur à donner une conférence sur le droit international humanitaire devant plus de 150 officiers de 16 pays.

SINGAPOUR

Le CICR a maintenu ses contacts avec la Croix-Rouge de Singapour afin de renforcer la participation de la Société nationale aux activités de l'institution, y compris la coopération dans le domaine médical.

HONG KONG Délégation régionale (République populaire de Chine, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, Hong Kong, Japon, Macao, Mongolie, Taïwan)

Pour la délégation régionale de Hong Kong, l'activité essentielle en 1993 a été, comme par le passé, la coopération avec les diverses Sociétés nationales et la diffusion du droit international humanitaire, en particulier au sein des forces armées, mais aussi à l'intention d'autres groupes bien précis. A cette fin, des contacts ont été noués et de nombreux ateliers et séminaires ont été organisés dans la région. La délégation a par ailleurs consacré des efforts importants à encourager les pays de la région à ratifier les Protocoles additionnels s'ils ne l'avaient pas encore fait.

Au début du mois de novembre, des représentants des Sociétés de la Croix-Rouge de Chine, de la République populaire démocratique de Corée, de la République de Corée et de Mongolie ont pris part à un voyage d'étude au siège du CICR à Genève.

RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE

Les délégués ont effectué plusieurs missions en Chine dans le courant de 1993. Ils ont rencontré des fonctionnaires du gouvernement et ont eu des entretiens avec des représentants de la Croix-Rouge chinoise au sujet de projets conjoints de coopération, y compris en matière de formation et de publication de documents de diffusion en chinois.

Le CICR a pris part à la IV^e Conférence régionale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour l'Asie et le Pacifique, qui s'est tenue à Beijing du 24 au 29 mai. Il y a fait rapport sur ses activités en Asie et dans le Pacifique entre 1985 et 1992. Les Sociétés nationales de la région ont discuté de la préparation aux catastrophes, de la diffusion du droit international humanitaire, et de questions touchant au développement et à la santé.

Du 30 août au 12 septembre, une équipe du CICR a effectué une mission dans la région autonome de Xinjiang. C'était la première fois qu'une équipe du CICR se rendait dans la région. Les délégués, accompagnés de membres de la Croix-Rouge chinoise, ont eu des entretiens avec les autorités provinciales dans la capitale, Urumqi, et ont rencontré des représentants d'une association locale, l'«Association autonome de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge». L'équipe s'est également rendue dans les villes de Tur-

pan, Kaxgar et Altay, où elle a rencontré les autorités locales pour débattre de questions humanitaires. Le point culminant de la mission a été une rencontre avec le secrétaire général et d'autres représentants de la Croix-Rouge chinoise; les entretiens ont porté sur des questions d'intérêt commun.

La délégation régionale a contribué à la préparation d'officiers chinois en vue d'une réunion d'experts à Genève sur le droit de la guerre sur mer, ainsi qu'à l'organisation d'un voyage d'étude des responsables de la Société nationale, qui s'est déroulé en novembre.

Dans des déclarations faites à la presse les 9 et 11 novembre, le ministre des Affaires étrangères a invité le CICR à ouvrir un dialogue sur le thème des visites aux détenus. Depuis bien des années, le CICR avait à maintes reprises exprimé sa disponibilité pour effectuer de telles visites. Le délégué général pour l'Asie et le Pacifique, le délégué général adjoint et le responsable de la région au siège ont rencontré le représentant permanent de la République populaire de Chine, le 17 novembre à Genève, et ont exposé le rôle et le mandat du CICR, ainsi que ses procédures en matière de visites.

Le 22 décembre, le délégué général a rencontré le représentant permanent de la Chine à Genève, qui lui a annoncé que les autorités chinoises, par l'intermédiaire de la Croix-Rouge chinoise, étaient disposées à procéder à un échange de vues avec le CICR sur le droit international humanitaire et les domaines dans lesquels une coopération avec l'institution était possible.

Du 22 au 26 novembre, un cours de formation sur le droit international humanitaire a été organisé, à l'intention de 30 officiers supérieurs, par la Commission politique de l'Armée populaire de libération à l'Académie politique de l'armée à Nanjing.

RÉPUBLIQUE DE CORÉE

Le délégué régional en poste à Hong Kong s'est rendu en Corée du Sud du 6 au 9 avril, principalement pour des activités de diffusion.

Pendant sa visite, il a été convié à donner une conférence sur «la neutralité et la Croix-Rouge» à des membres de la Commission neutre pour le contrôle de l'armistice. Plusieurs officiers supérieurs des Etats-Unis, du Canada, de France et des Philippines, ainsi qu'un membre sud-coréen de la Commission, ont assisté à cette réunion, qui s'est déroulée à Panmunjom, dans la zone démilitarisée qui sépare les deux Corées. Grâce à une série de réunions avec le président, le secrétaire général et d'autres responsables de la Croix-Rouge de la République de Corée, un programme de coopération pour l'année a pu être établi. Le délégué régional a été l'un des orateurs d'un cours de formation qui s'est tenu le 9 juin à Séoul, à l'intention d'une soixantaine de diplomates coréens. Le programme du cours, organisé par l'Institut des affaires étrangères et de la sécurité nationale, comportait, entre autres points, le CICR et son mandat, le droit international humanitaire et les droits de l'homme. Le délégué a en outre rencontré des représentants du ministère des Affaires étrangères, avec lesquels il s'est entretenu de questions telles que la Conférence internationale pour la protection des victimes de la guerre, dont la tenue à Genève était imminente, ainsi que les conséquences humanitaires du regain de tension dans la péninsule coréenne. Il a également rencontré le président de la Société nationale.

RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE

La délégation régionale a maintenu des contacts avec la Société nationale, avec l'aide de laquelle elle a préparé une version provisoire en coréen des Règles essentielles des Conventions de Genève et de leurs Protocoles additionnels.

Le 17 mars, le président du CICR, le délégué général pour l'Asie et le Pacifique et le responsable de la région au siège ont rencontré l'ambassadeur de la Corée du Nord à Genève. Les entretiens ont essentiellement porté sur la tension actuelle entre les deux Corées. Le CICR a rappelé sa disponibilité à apporter son aide pour toute question de nature humanitaire, en particulier pour aider à résoudre les cas de familles séparées.

Du 15 au 19 novembre, pendant une période de tension croissante dans la péninsule coréenne, un cours de formation sur le droit international humanitaire a été organisé par la délégation régionale, en présence d'un représentant du siège du CICR, pour 30 officiers supérieurs de l'armée nord-coréenne. Dans le même temps, les délégués ont tenu des réunions avec la Croix-Rouge de la République populaire démocratique de Corée afin d'établir un programme de coopération pour 1994 et de discuter de certaines questions opérationnelles, concernant essentiellement l'Agence de recherches.

HONG KONG

Le gouverneur de Hong Kong a reçu le délégué régional le 3 juin. Les entretiens ont porté essentiellement sur le mandat du CICR et ses activités dans la région.

Du 21 au 27 août, un chirurgien de la division médicale du CICR à Genève a pris part à une semaine internationale de la chirurgie à Hong Kong. Le congrès — la plus grande manifestation internationale sur le thème de la chirurgie — a réuni 2 500 participants. Au cours d'une séance consa-

crée aux blessures infligées par les balles et les missiles, qui réunissait 150 personnes, il a présenté un exposé sur les activités du CICR en faveur des blessés de guerre, fondé sur des données statistiques. Un stand CICR servait de point de contact pour tous les chirurgiens intéressés par la chirurgie de guerre du CICR, et des publications sur ce thème ont été distribuées.

Le délégué régional a eu plusieurs entretiens avec la Croix-Rouge locale au sujet du transfert de souveraineté sur Hong Kong à la Chine en 1997, et sur des questions de coopération conjointe, en particulier dans le domaine de la recherche de personnes. Il a également rencontré à plusieurs reprises les autorités locales, les représentants diplomatiques d'autres pays, ainsi que le HCR, des organisations non gouvernementales et des représentants des médias.

JAPON

Du 13 au 17 juin, le président du CICR, accompagné par le délégué général pour l'Asie et le Pacifique et par le délégué régional, a effectué une visite officielle à Tokyo. Le 15 juin, il a été reçu en audience privée par l'empereur Akihito et l'impératrice Michiko. Le président du CICR a aussi débattu de questions humanitaires avec le premier ministre, le ministre des Affaires étrangères et des hauts fonctionnaires de ce ministère. Il a rencontré le président et des représentants de haut niveau de la Croix-Rouge du Japon, et a accordé des entretiens aux médias.

Au début du mois d'octobre, la délégation régionale a pris part, à Tokyo, à la Conférence sur le développement et la coopération en Afrique. Une mission supplémentaire s'est déroulée du 14 au 16 décembre pour mettre la dernière main à des projets de coopération avec le ministère des Affaires étrangères, après la Conférence internationale pour la protection des victimes de la guerre. Lors de chacun de ces voyages, les délégués ont également eu des entretiens avec des représentants de la Croix-Rouge du Japon.

Le délégué régional s'est rendu à Tokyo du 14 au 16 décembre pour prendre contact avec la nouvelle équipe du ministère des Affaires étrangères chargée des questions concernant le CICR.

MACAO

Le CICR a maintenu des contacts réguliers avec la Croix-Rouge à Macao et avec les autorités, afin d'encourager la diffusion du droit international humanitaire et des principes de la Croix-Rouge, et de préparer des projets conjoints, en particulier la coopération dans le domaine de l'Agence de recherches.

MONGOLIE

Les délégués ont effectué plusieurs missions dans le pays pour nouer des contacts plus étroits avec la Croix-Rouge de Mongolie et aborder des questions humanitaires avec les autorités mongoles.

Pendant des missions effectuées en mars et en juillet, le délégué régional a rencontré des membres du gouvernement. Il s'est entretenu avec eux de la question de la ratification des Protocoles additionnels par la Mongolie, de l'organisation d'un cours sur le droit international humanitaire à l'intention de militaires et de la participation de représentants de la Mongolie à des manifestations humanitaires internationales.

Les délégués ont en outre mis en place des projets conjoints de coopération avec la Société nationale ou pris part à des manifestations de diffusion. Du 5 au 9 juillet, le premier séminaire sur le droit international humanitaire a été organisé à l'intention de l'armée et de-hauts fonctionnaires des ministères de la Défense, de la Justice et des Relations étrangères; il a réuni 23 personnes. Quatre publications concernant le droit international humanitaire ont été traduites pour cette occasion.

Du 14 au 18 octobre, la délégation régionale, en coopération avec la Croix-Rouge de Mongolie, a organisé un cours de formation à Oulan Bator pour les dirigeants de branches provinciales de la Croix-Rouge. La moitié des provinces y étaient représentées.

Trois publications en mongol ont été produites conjointement par la délégation régionale et la Croix-Rouge de Mongolie.

TAÏWAN

La délégation régionale de Hong Kong a effectué une mission à Taïwan du 4 au 6 août pour s'entretenir avec la Croix-Rouge locale. Le délégué a également rencontré le chef du département des organisations internationales du ministère des Relations étrangères, ainsi que le secrétaire général de la Commission des droits de l'homme.

En septembre, la délégation régionale a supervisé le rapatriement de deux pêcheurs taïwanais que le mauvais temps avait fait échouer dans la province chinoise de Fujian. L'opération s'est déroulée avec la coopération de la Croix-Rouge locale.

Le premier cours de formation sur le droit international humanitaire et les principes de la Croix-Rouge, organisé par la délégation régionale et la Croix-Rouge locale, s'est déroulé à Taipei du 8 au 10 décembre et a réuni une trentaine de dirigeants des branches locales de la Croix-Rouge. Deux publications en chinois ont été coproduites à cette occasion.

MANILLE

Délégation régionale (Australie, Fidji, Kiribati, Nauru, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Iles Salomon, Samoa, Tonga, Tuvalu, Vanuatu, Etats autonomes, territoires et colonies du Pacifique)

Le processus de paix aux Philippines ayant entraîné une diminution notable de la violence et des opérations militaires dans le pays, le CICR a converti sa délégation à Manille en délégation régionale couvrant les Philippines et la région du Pacifique. Au mois d'août, le CICR a réduit la taille de sa délégation et adapté l'étendue de ses activités en conséquence.

A l'exception de Bougainville, la situation dans la région du Pacifique est restée calme. Le CICR a maintenu et développé ses contacts avec les Sociétés nationales et les gouvernements, encouragé la ratification des Conventions de Genève et des Protocoles additionnels par certains des Etats du Pacifique, et soutenu les Sociétés nationales de la région dans leurs efforts de diffusion. Le CICR a transformé la délégation régionale de Suva en bureau de liaison tenu par un employé recruté sur place, dépendant de la délégation régionale de Manille.

AUSTRALIE

Le président du CICR a effectué une visite officielle en Australie du 13 au 16 septembre. Il a rencontré le gouverneur général australien, le ministre des Affaires étrangères, ainsi que d'autres membres du gouvernement australien. A Canberra, il a prononcé un discours lors de la 90^e Conférence de l'Union interparlementaire, insistant surtout sur le droit international humanitaire et son application à travers la législation nationale¹.

Pendant la seconde partie de sa visite, le président était l'hôte de la Croix-Rouge australienne qui lui a décermé la *Medal of Honour*, la plus haute distinction de la Société nationale.

La visite du président a été l'occasion de revoir les contributions du gouvernement et de la Croix-Rouge australienne aux activités du CICR et leurs rôles respectifs dans la promotion du droit international humanitaire.

¹ Voir l'introduction aux activités opérationnelles.

FIDJI

Deux missions se sont déroulées à Fidji, en mai et en novembre, afin de discuter des programmes de diffusion mis en œuvre par la Croix-Rouge de Fidji et financés par le CICR. Ces missions ont également été l'occasion d'encourager la ratification des Protocoles additionnels par le gouvernement.

NOUVELLE-ZÉLANDE

Après sa mission en Australie, le président du CICR a effectué une brève visite en Nouvelle-Zélande, du 17 au 18 septembre. Il y a rencontré le premier ministre, le ministre des Affaires étrangères, le ministre de la Défense et d'autres membres du gouvernement, ainsi que des représentants de la Croix-Rouge néo-zélandaise. Les thèmes abordés lors de ces rencontres ont porté notamment sur les contributions du gouvernement et de la Société nationale aux activités du CICR et leurs rôles respectifs dans la promotion du droit international humanitaire.

PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

Le CICR a redoublé d'efforts pour obtenir l'accès à l'île de Bougainville, déchirée par un conflit depuis 1989.

Le 14 mai, le CICR a renouvelé l'offre de services qu'il avait présentée aux autorités de Papouasie-Nouvelle-Guinée en mars 1992, au sujet des visites aux personnes détenues en relation avec la situation à Bougainville.

Le 9 juin, le ministre d'Etat pour Bougainville a visité le siège du CICR, où il s'est entretenu avec le président du CICR de questions touchant au conflit sur l'île.

Entre août et décembre, la délégation régionale a effectué trois missions en Papouasie-Nouvelle-Guinée pour débattre de la crise de Bougainville avec les autorités. Les grands thèmes abordés lors de ces entretiens concernaient l'octroi d'un accès dans de bonnes conditions à l'île de Bougainville, ainsi qu'aux éventuels détenus.

Après de multiples tentatives, le délégué régional a pu gagner Bougainville le 13 octobre, accompagné par la présidente nationale adjointe de la Croix-Rouge de Papouasie-Nouvelle-Guinée. Le délégué a distribué, au nom de la Société nationale, des secours à des personnes déplacées à Wakunai et a remis du matériel médical et des médicaments à l'hôpital de Buka. Le CICR a en outre fourni une assistance ponctuelle au bureau local de la Société nationale, qui venait de rouvrir, afin de renforcer ses capacités opérationnelles. Le CICR s'est efforcé avant tout d'obtenir l'autorisation de visiter les personnes détenues en relation avec le conflit, ainsi que l'accès à la population civile affectée par les combats.

PHILIPPINES

Les opérations militaires ont diminué tout au long de l'année, les différentes parties attendant les résultats de leurs négociations respectives. Des combats sporadiques ont néanmoins éclaté dans quelques régions, notamment dans le nord de Luçon, à Bicol, Panay et dans certaines parties de Mindanao.

La National Unification Commission (Commission nationale d'unification) a maintenu ses nombreux contacts, tant avec les divers groupes d'opposition qu'avec les divers secteurs de la société. Le 30 juin, elle a remis au président des Philippines ses recommandations finales sur la manière de parvenir à une paix durable dans tout le pays. Trois comités gouvernementaux ont ensuite poursuivi les pourparlers avec les trois groupes d'opposition.

Le délégué général pour l'Asie et le Pacifique s'est rendu aux Philippines du 7 au 10 décembre. Il y a rencontré des représentants de haut rang de la Société nationale. Il a aussi eu des entretiens avec le secrétaire à la Défense nationale, sur la situation dans la région, le rôle futur du CICR aux Philippines, et la nécessité pour le gouvernement de poursuivre le programme de diffusion du CICR au sein des forces armées. Il a également abordé le sujet de la ratification par les Philippines du Protocole additionnel I et de la Convention des Nations Unies de 1980 sur les armes considérées comme inhumaines, en particulier en ce qui concerne son protocole II consacré aux mines terrestres.

Activités en faveur des détenus

Comme par le passé, la délégation s'est consacrée avant tout aux personnes détenues en relation avec les activités de groupes d'opposition armés. De manière générale, les délégués n'ont pas eu de difficultés à obtenir l'accès aux détenus relevant du mandat du CICR, et les visites se sont déroulées avec la pleine coopération des autorités et des forces armées. Le nombre de détenus a diminué, grâce aux diverses amnisties déclarées dans le cadre du processus de paix.

Le 17 mars, la délégation a présenté au secrétaire à la Justice un rapport sur les conditions de détention constatées par les délégués du CICR lors de leurs visites dans les lieux de détention placés sous sa juridiction. Le rapport concernait 52 visites dans sept lieux de détention, effectuées entre juillet 1989 et décembre 1992.

En 1993, les délégués ont procédé à 328 visites dans des lieux de détention; ils y ont vu 1 004 détenus, dont 192 ont été enregistrés pour la première fois. A la fin de l'année, 496 personnes relevant du mandat du CICR restaient encore en détention.

Agence de recherches

L'Agence de recherches du CICR a continué à recueillir, traiter et classer les informations concernant les détenus. Elle a suivi les détenus enregistrés et géré la correspondance entre eux et leur famille. Le programme de visites familiales, mené conjointement avec la Croix-Rouge philippine, a permis comme par le passé à des détenus de recevoir la visite de membres de leur famille, grâce à une assistance financière du CICR. En 1993, 321 détenus ont bénéficié de ce programme.

L'Agence de recherches a ouvert 12 dossiers de demandes de recherches, clos 14 autres cas, recueilli et distribué 57 messages Croix-Rouge, et délivré 176 titres de voyage à des réfugiés acceptés par un pays d'accueil pour réinstallation.

Activités en faveur de la population civile

Du fait de la diminution progressive des affrontements armés entre le gouvernement et les groupes d'insurgés, les délégués du CICR ont été moins souvent appelés à constater des allégations de violation du droit international humanitaire ou à fournir une assistance à des civils déplacés par les combats.

En outre, étant donné l'amélioration des secours fournis par le gouvernement, la participation du CICR a été limitée. Au total, 3 157 personnes ont reçu des vivres et d'autres secours par les canaux CICR/Croix-Rouge philippine.

Activités médicales

Le CICR a suivi l'état de santé des détenus et donné des consultations médicales dans les lieux de détention en cas de nécessité. En outre, il a maintenu son assistance aux civils blessés pendant les incidents liés aux insurrections, essentiellement à Mindanao.

Diffusion

Le CICR a organisé 235 séances de diffusion à l'intention de près de 12 000 participants membres des forces armées et de la police des Philippines. Des documents de diffusion, tels que les textes des Conventions de Genève et de leurs Protocoles additionnels, ainsi que des manuels sur le

droit de la guerre, ont été distribués aux unités de l'armée et de la police, ainsi que dans les écoles.

Le programme de diffusion, d'une durée de deux ans, est arrivé à son terme en décembre. Comme toutes les académies militaires étaient disposées à incorporer le droit international humanitaire à leurs programmes existants, et que deux officiers avaient été formés à l'enseignement de cette matière à l'Institut international de droit humanitaire de San Remo, la participation directe de la délégation n'était plus nécessaire.

Outre ce programme, les délégués du CICR ont pris part à diverses séances de diffusion organisées par des organisations non gouvernementales.

ILES SALOMON

Deux missions ont été entreprises en mai et en novembre à Honiara, dans les îles Salomon, afin de nouer des contacts avec le gouvernement et de rencontrer le personnel de la Croix-Rouge des Iles Salomon. Le CICR a distribué quelques secours à des réfugiés de Bougainville vivant sur ces îles Salomon et bénéficiant de l'assistance de la Société nationale. Les programmes de diffusion ont également fait l'objet de discussions.

Le délégué a en outre rencontré un représentant de l'armée révolutionnaire de Bougainville, avec lequel il a discuté de la possibilité d'une mission sur le territoire tenu par l'opposition à Bougainville.

VANUATU

Le CICR a officiellement reconnu la Croix-Rouge de Vanuatu en septembre. Lors de la neuvième session de l'Assemblée générale de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui s'est tenue à Birmingham, du 25 au 28 octobre, la Société nationale a été admise au sein de cette dernière.